



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT

Représenté par Thierry DEVIMEUX, Préfet de l'Ardèche,

Ci-après désigné par « l'État »

ET

Le territoire Sud Ardèche

Représenté par les Présidents des Communautés de Communes du Pays des Vans en Cévennes, du Pays Beaume-Drobie et des Gorges de l'Ardèche, autorisés à l'effet des présentes suivant délibération en date respectivement des 28 juin 2021, 29 juin 2021 et 12 juillet 2021.

Ci-après désigné par

Joël FOURNIER – Président de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes

Christophe DEFFREIX – Président de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie

Luc PICHON – Président de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche

Ci-après désigné par « les territoires »

Préambule

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

Le présent contrat précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessite la préparation du CRTE et sa mise en œuvre.

Les cosignataires s'accordent pour que le CRTE du Sud Ardèche prenne en compte les objectifs du projet du territoire approuvé les 28, 29 juin et 12 juillet par délibérations respectives des collectivités.

Dans le cadre de ce contrat CRTE, les cosignataires s'engagent à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) sont développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, à minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer, au démarrage du Contrat ou en cours d'exécution.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Sud Ardèche autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Les actions de notre ressort territorial figurant dans le CTE Sud Ardèche sont reprises dans le présent CRTE.

Le périmètre du CTE Sud Ardèche, qui ne correspond pas à la maille territoriale de référence de la circulaire, a été revu d'un commun accord entre les signataires du CTE avant la signature du CRTE afin d'évacuer tout litige et contentieux pouvant nuire à l'avancement du CRTE.

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Situé au sud de l'Ardèche à la frontière de la Lozère et du Gard, le territoire d'étude compte 3 communautés de communes : la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes -15 communes, une superficie de 329 km² pour 9 471 habitants ; la communauté de communes du Pays Beaume Drobie - 19 communes, une superficie de 279 km² pour 9 150 habitants et la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche - 20 communes, une superficie de 413 km² pour 15 020 habitants.

Le territoire d'étude est un espace à dominante rurale et naturelle où les zones urbanisées ne sont pas majoritaires dans la répartition de l'occupation des sols. En superficie, c'est le milieu forestier avec 60% de taux de boisement des communes qui est le plus important. De nombreux sites protégés, classés ou inscrits sont présents sur ce territoire : périmètres Natura 2000, espaces naturels sensibles, réserve naturelle régionale des Grads de Naves et des gorges de l'Ardèche, Grotte Chauvet, Pont d'arc et son opération grand site visant à valoriser et mieux protéger ce site, Bois de Païolive. La zone la plus à l'ouest fait partie intégrante du territoire du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et de la zone périphérique du Parc National des Cévennes. Cette qualité et la diversité de paysages et de sites incontournables font l'objet d'une attractivité touristique forte.

L'agriculture est très présente et très diversifiée :

- la châtaigne est cultivée sur le secteur des pentes cévenoles où l'on retrouve également des espaces fourragers,
- les vergers et la vigne occupent une large bande entre Joyeuse et Les Vans, et sur les deux secteurs à l'extrémité sud-est du territoire (St Remèze et Orgnac l'Aven),
- un grand triangle en plaine (Les Vans, Beaulieu, Vallon-Pont-d'Arc) se caractérise par sa très grande diversité culturelle (vignes, vergers, maraîchage, fourrages...),
- des zones pastorales (parcours) sont exploitées majoritairement sur les zones de montagne et également dispersées sur l'ensemble du territoire.

Les espaces agricoles à proximité immédiate des pôles touristiques subissent une forte pression urbaine.

Un territoire à énergie négative puisque 60% des énergies proviennent d'énergie fossiles, 25% de l'électricité et 15% des énergies renouvelables (Données scot). C'est là un point de vulnérabilité important à prendre en compte sur le territoire car très dépendant de la volatilité des prix du pétrole. La part des énergies renouvelable ne prend pas en compte la totalité de l'énergie produite par les deux barrages hydroélectriques. Cette production est ramenée à la population nationale. En terme de consommation d'énergie sur le territoire, celui-ci est marqué par l'activité résidentielle (49%) et le transport (35%). Cela confirme l'aspect très rural et touristique du territoire et un parc de logements anciens dominé par les maisons individuelles énergivores. Les communes les plus montagneuses sont caractérisées par le poids de l'énergie dans les transports. Pour les CC de Beaume Drobie et Pays des Vans ramené au nombre d'habitant cette consommation est de 1584tep/1000 hab plus bas que la moyenne de Rhône-Alpes de 1746tep/1000hab. Cela s'explique par des secteurs habituellement très consommateurs absents ou faibles sur le territoire (industrie, transport, tertiaire).

Autre originalité du territoire, la forte part du Bois énergie (31% contre 16% en moyenne en Rhône Alpes) dans ce mix énergétique. Cela s'explique notamment par la forte part du résidentiel dans la consommation énergétique du territoire (chauffage au bois) et à la ressource forestière bien présente sur le territoire.

Globalement, la question de l'impact et des coûts liés aux déplacements interroge largement les acteurs en place, élus, citoyens comme les professionnels du tourisme. En effet, la déficience d'offre de transports en commun (pas de trains notamment) peut constituer à terme un handicap et affecter l'attractivité du territoire, qui est fondée aujourd'hui sur le tourisme.

Article 2 – Ambition du territoire Sud Ardèche

Le contrat de relance et de transition écologique du Sud Ardèche a pour ambition de proposer un nouveau modèle économique, social et environnemental prenant en compte les évolutions sociétales liées aux conséquences de la crise sanitaire et à l'urgence des enjeux climatiques. Cette ambition repose sur deux axes :

- D'une part, sur le développement d'un modèle économique et social des habitants du territoire dans un objectif d'autonomie individuelle et collective. Ainsi, il est nécessaire d'inciter et d'accompagner les habitants à être les acteurs de leur propre avenir.

- Sur le plan collectif, cela passera notamment par le développement de filières locales et solidaires en circuit court dans l'agriculture, l'énergie (production et rénovation), la réparation de produits manufacturés (vélo, électroménager...) ou la construction (l'habitat léger) par la création d'un groupement d'employeurs de services à la personne pour mutualiser les emplois et permettre aux précaires de bénéficier d'emplois à l'année, par une offre touristique plus qualitative et respectueuse de son environnement.

- Sur le plan individuel, cela passera aussi par le déploiement d'une offre sociale accompagnant les individus "au faire" par eux-mêmes. Le principe est que l'autonomie des individus constitue un gain financier pour chacun. Dans le même esprit, un accent particulier sera mis sur la mobilité douce, partagée et solidaire, le circuit-court de la mobilité, où les habitants s'organisent entre eux pour trouver des solutions de mobilité, limitant ainsi la dépendance ou l'absence de structures de mobilité supra communautaires pour répondre à l'enjeu écologique à la dépendance énergétique. Dans le même esprit, il s'agira de proposer des alternatives à l'autosolisme pour les touristes, à l'image de l'opération grand site de la combe d'arc.

- D'autre part, sur le déploiement de services facilitant une attractivité salariale et entrepreneuriale adaptée aux nouvelles aspirations des actifs urbains. Ainsi, la crise sanitaire a accéléré les mutations en cours de la structure du travail et non de l'emploi. Le télétravail constitue donc un enjeu fondamental du développement économique du territoire pour attirer salariés et créateurs d'entreprises. Il est essentiel pour cela de déployer une offre de services professionnels et de services "urbains".

- Sur le plan professionnel, il s'agira de proposer un accès à la fibre de qualité, des espaces de coworking, des tiers lieux adaptés aux besoins de néo-ruraux, mais également des pépinières d'entreprises spécialisées permettant le déploiement d'ateliers de prototypage, d'innovation avec des machines adaptées aux spécialités ou encore des centres de formations adaptés de type Campus Numériques, ateliers CNAM ou salles de conférences.

- Sur le plan urbain, il s'agira de redynamiser les centres-bourgs en accueillant plus d'habitants en leurs cœurs, de nouveaux commerces via des boutiques éphémères, en proposant des aménagements de qualité et une offre nouvelle d'habitat. L'ensemble de ces services ont pour but à la fois de séduire les actifs urbains mais aussi de faire rester les jeunes diplômés sur le territoire.

Ces deux grands axes seront traversés par deux grands enjeux opérationnels dans leur mise en œuvre :

-D'une part, la concertation citoyenne qui s'exprimera à travers les projets et notamment la force du bloc communal. La concertation citoyenne ne sera pas simplement un enjeu de partage de la décision politique mais bien plus encore un enjeu d'adaptation de services. En effet, dans une logique de développement d'une offre locale de service en matière de mobilité, d'agriculture, de réparation, d'énergie, de construction, la concertation aura pour but de d'inciter la population locale à participer, utiliser ces services locaux, de créer une sorte de marché local pour que la politique publique menée soit efficace. C'est pourquoi, il sera essentiel d'être accompagné pour mettre en place une méthode d'essaimage pour chacun des projets portés par le CRTE, afin que la participation de tous bénéficie au bien être de chacun.

-D'autre part, la transition écologique qui s'exprimera dans tous les projets présentés au CRTE que ce soit au niveau supra communautaire, communautaire et communal. Chaque projet intégrera une dimension environnementale et solidaire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé par délibérations en date des 28, 29 et 12 juillet 2021:

ORIENTATION 1 : DONNER L'ENVIE DE VIVRE AUX CENTRES DES BOURGS DU TERRITOIRE
ORIENTATION 2 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE CIRCUITS-COURTS AGRICOLES, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT
ORIENTATION 3 : FAIRE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DURABLE D'ÉNERGIE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
ORIENTATION 4 : CONSTRUIRE LES CIRCUITS-COURTS DE LA MOBILITÉ
ORIENTATION 5 : AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉCOLOGIQUES DE LA GESTION DU CADRE DE VIE
ORIENTATION 6 : FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET AUX SERVICES POUR TOUS
ORIENTATION 7 : FAVORISER LA DIFFUSION DE L'INNOVATION PAR L'EXPÉRIMENTATION
ORIENTATION 8 : ENGAGER UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE INNOVANTE ET ACTIVE - ASSURER LA GOUVERNANCE DU CONTRAT

Article 4 – Le Plan d'actions

Le plan d'actions est la déclinaison de ce projet sous forme d'orientations détaillées. Il figure en annexe 1 – Orientations détaillées, support du programme d'actions.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

GA : CdC des Gorges de l'Ardèche

PVC : CdC du pays des Vans en Cévennes

BD : CdC du Pays Beaume Drobie

Habitat

Programme Local de l'Habitat (GA)

Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (BD et PVC)

Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (GA, PV, BD)

Urbanisme

Petite Ville de Demain (GA et PVC),

SCOT Ardèche Méridionale (GA, PVC, BD)

PLUI (GA et BD),

Sites Patrimoniaux Remarquables (BD)

Autorisation du Droit des Sols (GA)

Economie

Aide commerce artisanat point de vente / Région (GA, PVC, BD)

Aide à l'immobilier d'entreprises / Département (GA)

Adhésion Plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale (GA, PVC, BD)

Pôle d'innovation des métiers d'art de l'Ardèche Méridionale (GA, PVC, BD)

Maison de la saisonnalité (GA)

Maison de l'emploi et de la formation (BD, GA)

Agriculture

Périmètre de préservation de l'agriculture et des espaces naturels (PAEN) (GA, PVC)

Projet Alimentaire Territorial (GA, PVC, BD)

Contrat territorial de transition agricole et alimentaire / Département (GA, PVC, BD)

Transition alimentaire / PNR (PVC, BD)

Culture Patrimoine

Unesco Patrimoine mondial (GA)

Géopark, (PVC, BD)

Education Artistique et Culture (GA, PVC, BD)

Chemins et Dolmens (GA, PVC, BD)

Services

Contrat Territorial de Santé (PVC)

Maison France Services (GA, PVC, BD)

Contrat Enfance Jeunesse (GA, PVC, BD)

Point Information Jeunesse (PVC, BD)

AMESUD (PVC, BD)

Mission Locale de l'Ardèche Méridionale (GA, PVC, BD)

Environnement

Contrat de Transition Écologique Sud Ardèche (GA, PVC, BD)
Territoire à Énergie Positive / ADEME (GA, PVC, BD)
Opérations Grands sites (GA)
Réserve nationale (GA)
Parc National des Cévennes (PVC)
Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PVC, BD)
Animation/ Gestion Natura 2000 (PVC, BD)
Animation/Gestion Espaces Naturels Sensibles / Département (PVC, BD)

Mobilité

Vélo et territoire / ADEME (GA, PVC, BD)
Convention de coopération Mobilité / Région (GA, PVC, BD)

Administration et finances

Communes touristiques (GA, PVC)
Contrat Ambition Région ou dispositif similaire (GA, PVC, BD)
Zone de Revitalisation Rurale (GA, PVC, BD)

Aménagement du territoire

Leader (GA, PVC, BD)
Pôle Pleine Nature / Recreater (PVC, BD)

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites, le cas échéant, dans des fiches actions qui seront indexées à partir du tableau récapitulatif des actions (annexe 2). Au démarrage du Contrat, le tableau récapitulatif fera office de document de référence. En effet, pour les maîtres d'ouvrage qui n'auront pu renseigner les fiches actions et fiches projets dans les délais impartis, cette solution d'agrégation pragmatique de l'information permettra de donner la latitude nécessaire à la formalisation claire et efficiente des fiches actions. Ces dernières seront incrémentées au fur et à mesure dans l'annexe n°4

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;

- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires. Ces actions supracommunautaires seront identifiées en tant que telles dans l'annexe 5 à venir.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir tout au long de l'élaboration du contrat.

D'ores et déjà les signataires rappellent leur attachement pour ces notions de coopération et d'interculturalité, intrinsèques aux territoires bénéficiant de reconnaissances internationales (patrimoine mondial de l'Unesco, Géopark). C'est pourquoi les signataires rechercheront à conforter et développer des partenariats, particulièrement à l'échelle européenne, à un moment où ces dynamiques s'essouffent (Brexit, baisse des financements européens sur les programmes interrégionaux, ...).

En matière de coopération interterritoriale, on peut souligner de manière opérationnelle, le PAIT (Projet Alimentaire interTerritoriale), le TEPOS ou le plan de mobilité rurale.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (catalogue ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires, Ingénierie Leader, Villages vivants, ...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Pour le CRTE Sud Ardèche, l'accompagnement en ingénierie se traduit par :

- d'appuis stratégiques de la Banque des territoires (Entrepreneuriat de territoire,...)
- d'appui technique et financier de l'ADEME (actions et études TEPOS)
- de l'ANCT pour un VTA (selon disponibilités du dispositif au moment de la sollicitation)
- des missions du CEREMA pour l'élaboration d'un PLAN DE MOBILITE RURALE et la mise en place d'une instance de CONCERTATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

Le Préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, pourra s'engager à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets pour la durée du mandat, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), au bénéfice de l'intercommunalité-PETR et/ou de ses membres.

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie interne du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE. Les besoins prioritaires identifiés portent sur les thèmes suivants :

- Mise en place d'un Comité participatif des transitions
- Plan Mobilité Rurale
- Economie de proximité
- Stratégie d'attractivité économique

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Sud Ardèche assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les EPCI sont précisées dans l'article 7 "Gouvernance" du présent contrat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements des autres signataires

A ce stade de la convention, il n'a pas été possible d'intégrer d'autres signataires (autres collectivités, opérateurs publics, etc.). Ils seront intégrés dans un prochain avenant.

6.5. Engagements des opérateurs publics

Si des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets, ceux-ci seront mentionnés au fur et à mesure dans l'annexe 6 au présent contrat afin de formaliser ces partenariats.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

A ce jour, le CEREMA a accompagné le territoire sur les problématiques de mobilité en sud Ardèche.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Spécifiquement sur notre territoire, les élus souhaitent travailler à la mise en place d'un Comité Participatif des transitions qui répondra de manière transversale à ces enjeux, avec l'appui potentiel d'un opérateur partenaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants, dans la mesure du possible :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée, à partir du tableau récapitulatif des actions figurant en annexe 3, support de la contractualisation à consolider annuellement.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par les Présidents du territoire ou leurs représentants.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire CRTE Sud Ardèche. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

La liste des membres qui le compose peut être amenée à évoluer. On y retrouve notamment : : Alec, Mobilité 26/07, SDE, SDEA, Consulaires, PNR, CD 07, AURA, ADEME, CEREMA, CDA, Agribio 07, SICTOBA, EPORA, ADDEAR 07, Fibois, Mission Locale, Amesud, Petale 07, Le Mat, CAF, ADT, CRT, CAUE, Village Vivant, PNC, représentants de l'instance participative, ...

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés seront précisés dans chaque intention d'action en annexe 2. Ils seront intégrés ultérieurement dans la version consolidée du présent contrat.

Les indicateurs de suivi seront également précisés en Annexe 2. Ils seront intégrés ultérieurement dans la version consolidée du présent contrat.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être complétés et modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

Signé à Privas, le 14 février 2022

Thierry DEVIMEUX, Préfet de l'Ardèche,



Joël FOURNIER, Président de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes,



Christophe DEFFREIX, Président de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie,



Luc PICHON, Président de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations détaillées, support du programme d’actions

Annexe 2 – Tableaux de synthèse des actions du CRTE Sud Ardèche

Annexe 3 - Maquette financière 2022 - extrait de l’annexe 2

Annexe 4 – Exemples de Fiches actions

Annexe 5 – Actions de coopération

Annexe 6 - Contribution des établissements publics et opérateurs

CRTE SUD ARDECHE

Défi 1 : Attractivité et maillage territorial

ORIENTATION 1 : ATTRACTIVITÉ DES CENTRES BOURGS ET VILLAGES DU TERRITOIRE

Contexte et constats partagés :

Le territoire est durablement impacté par de profondes évolutions : effets de la dynamique démographique et notamment vieillissement de la population, désindustrialisation/résidentialisation de l'économie, développement des mobilités et du numérique, vulnérabilité des ressources...

Le périmètre du CRTE dispose d'indicateurs favorables en termes d'attractivité (gain démographique liée à un solde migratoire légèrement supérieur à la moyenne départementale et régionale, apport d'une consommation touristique, qualité architecturale du bâti (Sites Patrimoniaux Remarquable, Ville d'Art et d'Histoire, cités de caractères, grands sites...), mais présente également des signes de fragilisation préoccupants (précarité, vieillissement, saisonnalité, ...)

Ce territoire peu dense s'est attaché, avec la montée en compétences de ses intercommunalités à maintenir une offre de services pour sa population avec la création d'équipements sportifs, dans les polarités qui maillent ce territoire (Les Vans/Joyeuse-Rosières-Lablachère/Ruoms/Vallon Pont d'Arc) avec une préoccupation croissante liée à son offre de santé. Ces « petites villes » sont confrontées aujourd'hui à des problématiques de vacance commerciale et de dégradation du bâti. Enfin, de par son ampleur inédite à l'échelle du territoire considéré, le traitement de la friche hospitalière des Vans appellera une action coordonnée de l'ensemble des acteurs et opérateurs, en vue de la transformer en un pôle de services aux publics et de santé.

Les enjeux :

Le territoire a déjà engagé des démarches pour améliorer le cadre de vie de ses habitats et promouvoir un urbanisme durable (Plui, stratégies paysagères, PAEN, projet innovant...), mais il doit développer de nouvelles réponses face aux problématiques suivantes :

- Reconquête d'un bâti ancien et mise sur le marché d'une offre de logements adaptée aux usages contemporains,
- Eloignement des services essentiels, déprise médicale, risque d'isolement et de paupérisation d'une population vieillissante
- Évolution des activités commerciales et artisanales (digitalisation, services,...)
- Effets de l'attractivité touristique : pression foncière et immobilière, logement des saisonniers, précarité des baux commerciaux
- Artificialisation des sols et maintien de la biodiversité



Les leviers à activer / les orientations stratégiques :

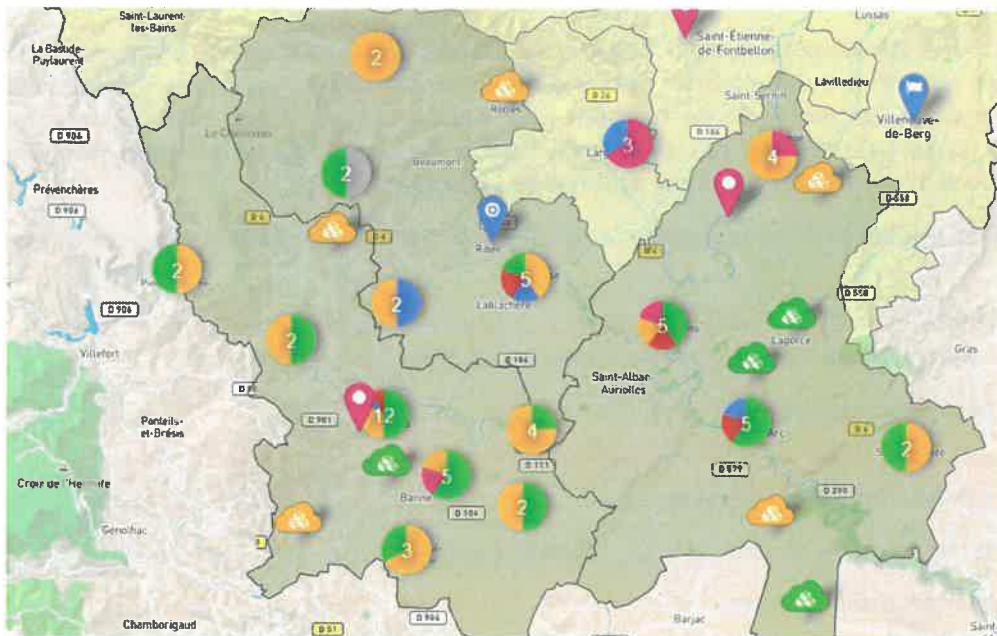
- > Mobiliser et valoriser le foncier public et privé pour la production de logements et de services en centre-bourgs
- > Promouvoir un urbanisme durable et qualifier les espaces publics
- > Optimiser le foncier économique et qualifier les zones d'activités
- > Accompagner l'évolution des activités commerciales, artisanales et de services
- > Développer de nouveaux lieux de formation, d'activités et de services

ORIENTATION 2 : RENFORCER LA QUALITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

- > Permettre la diversité des pratiques culturelles, artistiques, sportives
- > Qualifier l'offre d'accueil et de services à destination des plus jeunes
- > Accompagner les publics fragilisés,
- > Maintenir une offre de services publics
- > Favoriser l'accès aux soins et l'organisation d'une politique territoriale de santé

Les projets identifiés : une 40^{aine} de projets recensés sur cette orientation

Les actions engagées ou à engager à court terme : 26 projets cf tableau annexé) + *moyen-long terme* : + 15 projets



Localisation des projets d'aménagements urbains et de services : Ressources : cités de caractère, SPR, ville et métiers d'art, pôle emploi, PVD.



Localisation des tiers-lieux (existants et en projets, croisés avec bistrot de pays, collectifs citoyens)

■ **Une approche privilégiée sur les projets d'aménagement et d'investissements :**

✧ Des opérations communales de mobilisation et valorisation du foncier public

- Réhabilitation d'immeubles, de friches en centres-bourgs pour de la production de logements
- Acquisition foncière pour le développement d'activités artisanales et commerciales en centres-bourgs

✧ Des projets urbains d'embellissement : projets communaux d'aménagement de village, de traitement des entrées et traversées de bourgs, comme l'accompagnement du CAUE sur la revitalisation du centre bourg de Vagnas ou Saint remèze

✧ La qualification des zones d'activités économiques communautaires

■ **La création d'une ZA dans le secteur Les Vans / Chambonas, réalisée en conformité du SCOT, afin de répondre à une carence totale de foncier d'activité démontrée depuis 2017 dans le cadre de la Loi Notre et du transfert des ZA. La création également de la zone d'activité de Lanas Aéroport qui vise également à répondre à une carence foncière importante, au sein d'un environnement protégé du plateau des gras.**

■ **L'émergence de nouveaux lieux d'activités et de services : tiers-lieux, fablab, espaces de co-workings**

Des projets locaux d'investissement qui restent à inscrire dans une stratégie de développement pour générer une réelle plus-value en terme de création de richesses, d'emplois et d'activités

■ **Les démarches intercommunales**

✧ Des politiques communautaires en faveur de l'amélioration de l'habitat (2 OPAH), à renouveler, développer et à croiser avec les enjeux commerciaux.

✧ Le programme "Petites villes de demain" à la CCGA et au Pays des Vans

✧ 1 PLUi en cours d'élaboration à la CCGA

Synthèse :

Un enjeu de reconquête des centres-bourgs, des stratégies globales qui restent à élaborer

Une problématique de mobilisation du foncier, de gestion des « friches » : étude de gisements fonciers réalisés sur partie du territoire, une fiche majeure à résorber, la friche hospitalière de l'ancien hôpital des Vans

Un besoin de prise en compte d'une stratégie économique et notamment de dynamisation des activités commerciales et artisanales, au-delà des stratégies foncières et immobilière ; stratégie commerciale, digitalisation et projets de plateforme, conciergeries de territoire...)

L'émergence de nouveaux lieux d'activités et de services : tiers-lieux, fablab, espaces de co-workings, mais des initiatives communales, à intégrer dans une mise en réseau, un partenariat renforcé public/privé

1 projet structurant de fablab sur la filière métiers d'art et le développement de l'offre du Polinno à Chandolas.

Patrimoine bâti : un lien à faire avec les mesures massives en faveur de la rénovation énergétique, les programmes locaux de l'habitat, l'étude saisonniers et la maison de la saisonnalité ?

Des enjeux sur la planification intercommunale, l'intégration des stratégies paysagères, du PAEN

Défi 2 / transition énergétique : vers un modèle plus résilient

Constat et Enjeux

L'engagement dans une transition énergétique implique d'engager de profonds changements pour réduire l'impact environnemental de la production, de la distribution et de la consommation d'énergie.

En termes d'approvisionnement, 60% des énergies proviennent des énergies fossiles et la consommation sur ce territoire, liée à ses caractéristiques rurales et touristiques, est marquée par l'activité résidentielle (49%) et le transport (35%).

Le territoire Sud Ardèche est particulièrement mobilisé sur le sujet, engagé dans une démarche Tepos, se fait accompagner par le CEREMA, gère déjà des navettes estivales dans le cadre d'une opération grand site qui vise à limiter drastiquement le stationnement automobile, il souhaite faire de cette transition énergétique un vrai levier de développement économique local. En effet, les politiques publiques sont incitatives et de nombreux investissements engagés sur le territoire, mais l'effet levier est à renforcer.

ORIENTATION 3 : FAIRE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DURABLE D'ENERGIE UN MODELE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Leviers à activer/les orientations stratégiques :

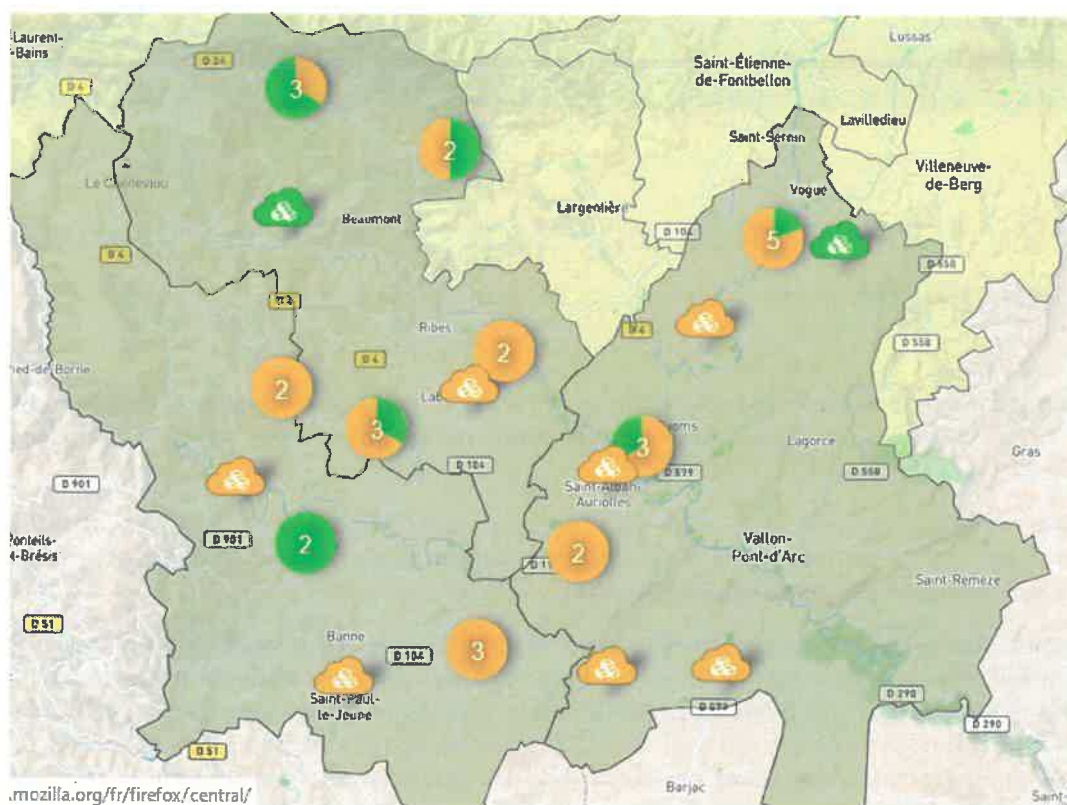


ORIENTATION 3 : FAIRE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DURABLE D'ENERGIE UN MODELE ECONOMIQUE ET SOCIAL

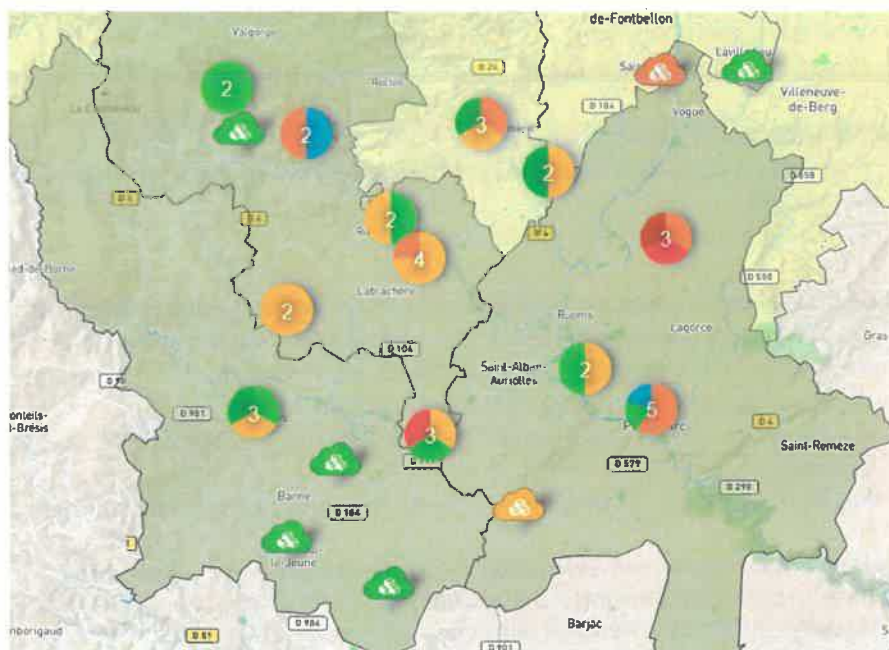
- > Développer des infrastructures de productions énergétiques locales
- > Engager une politique ambitieuse de rénovation du patrimoine public et privé et de l'éclairage public
- > Animer la démarche « Tepos »
- > Accompagner les acteurs économiques dans la transition énergétique

Expérimenter une filière locale de l'énergie sur modèle économique liant production et rénovation : ex filière bois

Sur cette orientation : 35 projets identifiés + Tepos (animation)



- Projets matures recensés : 25 projets
- Projets en mode « conception » : 10
- Répartition/EPCI : 13 CCPBD ; 18 Gorges de l'Ardèche ; 4 CCPVC
- Répartition par typologie :
 - Production ENR (projet photovoltaïque en toiture ou ombrière) : 4+6
 - **Rénovation énergétique de bâtiments publics : 18 + 2** (dont 7 logements communaux +1 , 3 écoles+ 8+1)
 - Eclairage public : 2
 - Réseau de chaleur : 1
 - Filière bois-énergie (plateforme de stockage plaquettes) : 1
 - 1 projet de végétalisation d'une médiathèque (+ îlot de chaleur)



25 projets recensés

ORIENTATION 4: CONSTRUIRE LES CIRCUITS COURTS DE LA MOBILITÉ

- > Définir une stratégie en matière de mobilité
- > Développer les services et équipements en matière de mobilité
- > Développer les voies douces et autres aménagements cyclables pour une mobilité du quotidien et de loisirs
- > Offrir à chacun et partout des alternatives à l'autosolisme carbone
- > Développement de l'offre de tiers-lieux et d'espaces partagés de travail

Le développement d'infrastructures :

- **Autour de grands itinéraires cyclables/ La Via Ardèche, développement d'un réseau voie douces**

La **Via Ardèche**, voie verte au sud du département, entre [Aubenas](#) et les portes du Gard à [Saint-Paul-Jeune](#) (70 kilomètres de piste cyclable en projet pour 2022 avec une trentaine de kilomètres déjà accessibles au public entre [Vogüé](#) et [Grospierrres](#)).

Projets communautaires :

- Aménagement d'une voie douce entre Rosières, Joyeuse et Lablachère
- Aménagement de liaisons douces vers la via Ardèche (Beaume Drobie)
- Liaisons douces PVC
- Liaison Ruoms/Vallon/ Combe d'Arc
- Finalisation des liaisons douces de la Via Ardèche de la CCGA en direction du Pays des Vans et de Berg et Coiron

+ projets locaux/communaux

- Voie partagée (Sampzon)
- Projet de piste cyclable (Saint André de Cruzières)
- **Et des équipements connexes :**
 - Acquisition de VAE (BD et PVC) : portage EPCI et installation de bornes solaires de recharges
 - Aménagement d'un parc à vélo (Bessas)
- **Des investissements locaux de mobilité pour encourager de nouvelles pratiques:**
 - co-voiturages : Aménagement d'aires à Rosières, Payzac, Chandolas,, aménagement de 5 aires de covoiturage sur la CCGA et recherche de foncier pour une grande aire de covoiturage à Vogue (principal hub du Sud Ardèche)
 - autopartage : acquisition de véhicule (St-Mélany, Dompzac), de VAE (Payzac et Vernon)
 - Projet de création d'une plateforme de mobilité partagée et solidaire
- **Le développement d'une offre de service de navette pour la Combe d'Arc**
 - Dans le cadre de l'opération grand site du Pont d'Arc, suppression de 500 places de stationnement et aménagement écologiques de 200 places
 - Renforcement de la navette estivale : extension du service jusqu'à Ruoms et augmentation des fréquences

En terme de **planification** : un schéma directeur cyclable départemental, décliné en SudArdèche (VaSI)

D'animation : une mission vélo développée sur le Sud Ardèche

Des expérimentations sur le territoire : quel enseignement, quelle coordination ?

- D'autopartage sur le plateau de Vernoux
- Sur Beaume Drobie, avec un partenaire associatif
- D'auto-stop organisé (vallées stop sur Beaume Drobie)
- Réseau d'autostop : vallée d'Eyrieux, CAPCA, Rhône-Crussols
- De mise à disposition de kit réparation (Aubenas)
- De location de VAE au Pays des Vans en Cévennes et à la CCGA
- Développement de navettes estivales dans le cadre de l'opération grand site de la combe d'arc

Et initiatives à destination de public cible :

- Des plus fragiles : des actions de sensibilisation, de formation, de communication, le développement de services Réunis autour de « PEnD-Aura+ « Aura EE » ([Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement](#)), plusieurs collectivités locales comme l'agglomération de Privas et différents acteurs des déplacements et de l'insertion Mobilité 07 26 : l'auto-partage (voiture en libre-service), le transport à la demande ou encore le covoiturage et l'autostop organisé ;
- à destination d'un public scolaire dans le cadre du déploiement du programme national « savoir rouler à vélo »

Le développement d'une offre de services, liés à des initiatives publiques ou privées (associatives) :

- Garage solidaire et atelier de réparation à Uzer : Autopia
- Recyclerie et ateliers participatifs à Largentière : Bicyclart
- Atelier associatif d'électrification « Pignon libre » aux Vans
- L'association "roule ma poule" de promotion et gestion de l'autopartage

- Le transport estival aux Gorges de l'Ardèche avec des navettes touristiques

Projet Ré-Acteurs= réponse à l' Appel à projet "Transition écologique, économique et sociale" financé par l'ADEME, partenariat avec l'ALEC07 . Projet de recherche qui vise à explorer les réseaux d'acteurs locaux – en Drôme et Ardèche – porteurs d'innovations autour de la mobilité en milieu rural.

Cette étude associe des acteurs associatifs locaux (l'ALEC07, [Dromolib](#)) et nationaux (le [CLER](#) et l'[Institut Negawatt](#)), des laboratoires de recherche qui ont une forte expertise sur les questions de mobilité (l'École Nationale des Travaux Publics de l'Etat ([ENTPE](#)) et l'Université Grenoble-Alpes ([CERMOSEM](#))), ainsi que cinq communautés de communes. Ce projet repose sur une approche comparative entre deux territoires ruraux en Drôme et Ardèche : l'Ardèche Méridionale (CC Pays des Vans en Cévennes, CC Gorges de l'Ardèche) et le territoire dit "Biovallée," pour la Drôme (CC Crestois Pays de Saillans, CC du Diois, CC Val de Drôme).

L'accompagnement du CEREMA dans le projet de construction d'un futur plan de mobilité simplifiée entre les 3 communautés de communes du Sud Ardèche qui a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et générer une dynamique nouvelle autour de la mobilité

+ réseau de déploiement de bornes de recharge (SDE), station GNV (Le Pouzin), ...

Défi 3 : une autre agriculture

ORIENTATION 5 : DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE QUI VISE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Constat et Enjeux

Éléments clés du diagnostic (Programme Alimentaire Territorial) : 774 exploitations agricoles, 35% d'entre eux proposent 1 ou plusieurs ateliers, 400 arrêtés de catastrophe naturelle (depuis 82), nombreuses productions de qualité ((3AOP, 2IGP, AB, HVE....).

Des atouts certains pour impulser une transition alimentaire sur le territoire (production et promotion d'une diversité de productions locales identitaires, une marque « Goutez l'Ardèche », un maillage important de circuits-courts, mais des difficultés d'accès à une alimentation saine et de qualité (faiblesse du pouvoir d'achat et géographie du territoire), des exploitations agricoles de petites taille et fragiles (notamment face au changement climatique).

Et des enjeux à relever de :

- Viabilité économique des exploitations et adaptation au changement climatique,
- Relocalisation de la consommation
- Accessibilité financière et géographique à une alimentation de qualité
- Préservation des terres agricoles

Les leviers à activer/les orientations stratégiques :



- > Construire et partager une stratégie alimentaire de territoire
- > Soutenir l'installation d'agriculteurs (politique foncière, animation)
- > Développer les outils collectifs de transformation (conditionnement/stockage/commercialisation)
- > Structurer les filières et valoriser les productions emblématiques du territoire
- > Encourager l'approvisionnement local dans la restauration
- > Adapter les pratiques agricoles aux changements climatiques, développer l'agro-écologie, moderniser et adapter les réseaux d'irrigation (Jalès, Chambonas, Saint André de Cruzières)
- > Développer les circuits-courts d'approvisionnements et marchés locaux, sensibiliser les consommateurs, accompagner les changements de pratiques des consommateurs
- > Lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser l'accès à une alimentation saine et solidaire pour tous.

➤ Une démarche engagée : une reconnaissance de Projet Alimentaire de Territoire, et de moyens d'animation mobilisés pour élaborer/animer cette stratégie articulée aux autres démarches (Tepos, ...), engagement dans PAEN (PANDA) pour la préservation des terres agricoles

■ **Les actions recensées à ce jour :**

Mature : 1 projet « lourd » de ferme communale pédagogique à Chandolas

A « maturer » : ateliers de transformation/stratégie foncière Gorges de l'Ardèche

Une expérimentation : 4/1000

Une volonté de travailler sur la question de la mobilisation foncière (veille, mobilisation biens vacants et sans maîtres, ...)

Mise en place d'un PAEN (CCGA), études préalable (CPV)

Mise en place dès 2022 d'une plateforme de paiement en ligne pour les petits producteurs (CCGA)

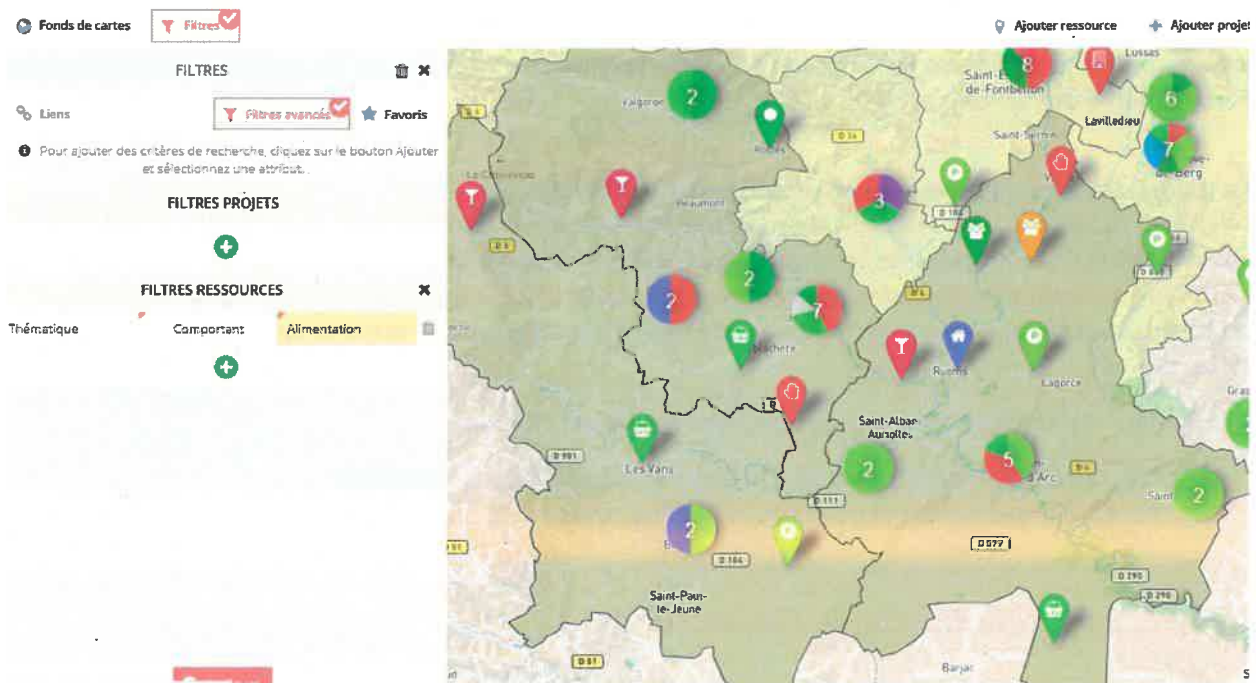
De nombreuses ressources :

>Producteurs, points de vente collectifs et entreprises de l'agro-alimentaire

> Des ateliers de découpe, de transformation,...

> Des lieux de visite, de restauration des produits locaux (bistrots de pays, étapes savoureuses, ...)

> Une richesse associative (Education à l'environnement, structure d'insertion, réseau de jardins partagés,...)



10 projets locaux identifiés et 22 projets portés par les structures départementales partenaires (CDA, CIVAM07, Agribio, CA)

Défi 4 : un modèle de développement économique plus ancré, plus durable et plus inclusif

Contexte et constats partagés :

Des ressources naturelles remarquables

Des gorges de l'Ardèche à la bordure montagneuse du plateau ardéchois, ce territoire rural offre ainsi une diversité de milieux et de ressources environnementales qui sont autant d'atouts qu'il convient de préserver dans un contexte de changement climatique, d'attractivité résidentielle et de pression touristique.

De nombreux sites protégés, classés ou inscrits sont ainsi recensés sur ce territoire : périmètres Natura 2000, espaces naturels sensibles, réserve naturelle régionale des Grands de Naves et des gorges de l'Ardèche, Grotte Chauvet, Pont d'arc, Bois de Païolive. La zone la plus à l'ouest fait partie intégrante du territoire du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et de la zone périphérique du Parc National des Cévennes.

La valorisation récréative de ses ressources territoriales

La présence de ces sites naturels, complétée par une offre patrimoniale et culturelle, génère une activité touristique importante, concentrée essentiellement sur la période estivale.

L'économie locale s'est ainsi développée avec la « marchandisation » des richesses patrimoniales, corollaire au développement de la société de loisirs, avec l'essor de l'offre de sports de nature pour ce territoire..

Cependant ces activités font émerger aujourd'hui des enjeux de :

- Fréquentation et de gestion de ces espaces naturels sensibles
- Précarité des emplois et économie saisonnière

Les leviers à activer/les orientations stratégiques :



ORIENTATION 6 : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET RÉCRÉATIVES

- > Accompagner un développement écologique des activités sportives et de loisirs de pleine nature
- > Valoriser nos richesses patrimoniales comme levier de développement
- > Qualifier l'offre d'accueil et d'hébergement en accompagnant la formation
- > Améliorer la gestion de la fréquentation des sites « sensibles »
- > Créer une dynamique écologiquement et économiquement vertueuse auprès des principales entreprises touristiques

Un modèle de développement particulièrement exposé à la crise

La structuration des emplois par fonction entre 2007 et 2017, montre la prégnance des emplois dans la sphère présentielle¹ pour ce territoire et la faiblesse des fonctions productives² qui représentent moins de 10% des emplois totaux, avec une forte spécialisation dans l'agriculture et le BTP dont l'activité se maintient entre ses 2 périodes, alors que les emplois dans le secteur de la fabrication enregistrent une baisse significative. Comme nombre de territoires ruraux, les emplois dans les services de proximité dominent avec une spécificité dans le domaine de l'action sociale et une progression forte pour les emplois de distribution (bouchers, boulangers et autres artisans commerçants de l'alimentation et de détail) et plus modérée mais significative pour la fonction « culture-loisirs » (qui comprend le secteur culturel et sportif).

La crise de 2020, va ainsi fortement impacter ce territoire dont l'économie locale est alimentée par ces revenus présentiels, habituellement épargnés par les chocs économiques. Si l'on tient compte également de l'importance pour ce territoire des dépenses touristiques marchandes et des revenus pendulaires, les conséquences attendues sont particulièrement préoccupantes. A souligner, dans ce scénario, le rôle positif que jouent les amortisseurs de l'économie publique, transferts sociaux et pensions de retraites, bien présents sur ce périmètre.

Des travaux précédents avaient démontré cette forte capacité pour l'Ardèche méridionale à capter des ressources extérieures au territoire (dépenses touristiques, pensions de retraite), mais sa difficulté à réinjecter cette richesse dans l'économie locale, d'autant que les emplois générés sont souvent des CDD de courte durée et peu rémunérés. C'est pourquoi les réflexions autour d'une nouvelle gestion de la saisonnalité, la création d'un groupement d'employeurs des services à la personne de l'accueil, le développement du tourisme d'affaires, favoriseraient le développement d'une offre d'emploi toute l'année

Ainsi, il importe d'engager les transformations nécessaires pour développer sa capacité à créer des activités et des emplois sans épuiser ses ressources. C'est pourquoi, il est nécessaire de générer une dynamique écologiquement et économiquement vertueuse auprès des entreprises touristiques du territoire, en les accompagnant sur l'évolution de leurs offres de services.

Le territoire dispose de nombreux atouts, que ce soit en termes de ressources humaines, naturelles, ou techniques avec un cadre de vie attractif, des savoir-faire dans l'industrie et l'artisanat, des dynamiques de réseaux, une capacité à entreprendre et à innover... Autant d'éléments à intégrer et articuler, pour favoriser une meilleure connexion entre lieux de productions et de consommation, et tendre vers un modèle de développement plus vertueux.

Les enjeux :



- Restauration des milieux, préservation de la biodiversité, gestion de la ressource en eau et des déchets
- Création d'emplois à l'année
- Adaptation des activités productives par le soutien à l'innovation
- Coopération entre les acteurs et secteurs d'activités
- L'intégration des nouvelles pratiques : économie de la fonctionnalité, du partage,...

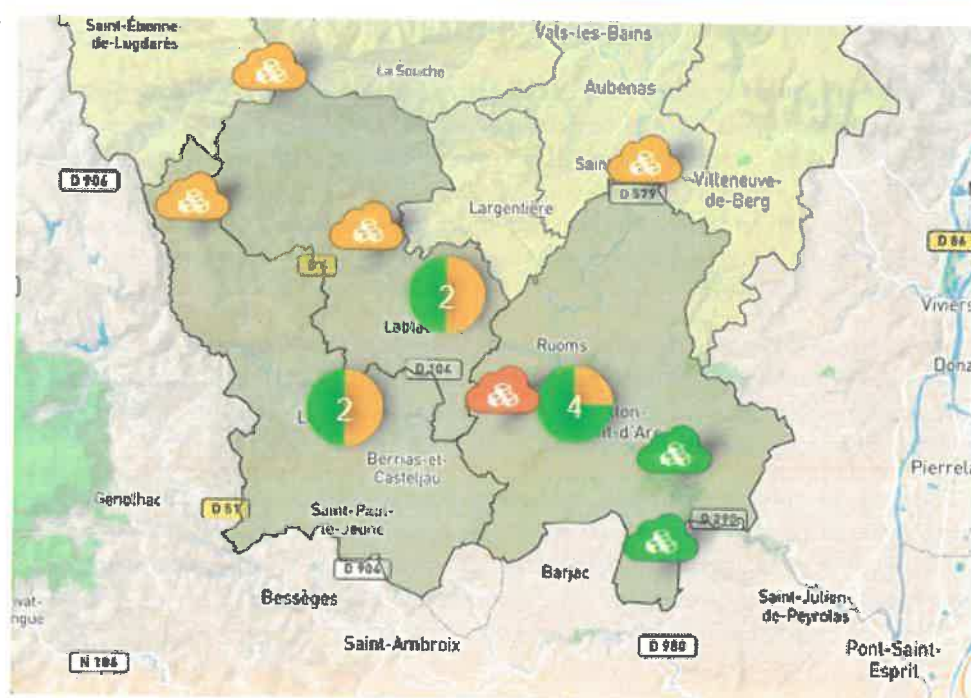
1 Qui regroupe les emplois dans les fonctions de la distribution, services de proximité, éducation-formation, santé-action sociale, culture-loisirs, administration publique

2 BTP, Agriculture, fabrication

ORIENTATION 7 : DEVELOPPER UNE GESTION ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES TERRITORIALES

- > Améliorer la gestion et la préservation de la ressource en eau
- > Améliorer la prévention, gestion et recyclage des déchets
- > Activer le levier de l'économie circulaire
- > Soutenir l'émergence de nouvelles filières économiques, fondées sur la valorisation des ressources spécifiques du territoire
- > Assurer l'essor d'emplois à l'année et favoriser la création d'activités

Groupement d'employeurs des services à la
personnes de l'accueil



Visualisation des projets touristiques sur le territoire

Annexe 2 – Tableaux de synthèse du CRTE

En pièce jointe

Annexe 3 - Maquette financière - extrait de l'annexe 2

En pièce jointe

Annexe 4 – Exemples de Fiches actions

A venir dans la version consolidée du contrat

Annexe 5 – Actions de coopération

Les Trois communautés de communes travaillent déjà sur plusieurs sujets à l'échelle supracommunautaire :

- Démarche TEPOS,
- Démarche PAT,
- Accompagnement CEREMA pour lancement d'un projet lié à la mobilité (Plan de mobilité simplifié, ...)

Enfin, les Communautés de communes Pays des Vans en Cévennes et Pays Beaume-Drobie et la SPL Cévennes d'Arcèche sont engagées dans une démarche interrégionale à l'échelle du Massif Central, la recherche-actions Recreator (Renforcer l'attractivité des territoires par les pratiques récréatives en nature) - en partenariat avec l'Université J. Fourier.

Annexe 6 - Contribution des établissements publics et opérateurs

A venir dans la version consolidée du contrat

Annexe 2 : recensement des actions du CRTE

ORIENTATION 1 : DONNER L'ENVIE DE VIVRE AUX CENTRES DES BOURGS ET VILLAGES DU TERRITOIRE

N° Objectif	Echelle Territoriale	Maître d'Ouvrage	Intitulé	Calendrier	ction / Pro	esoin ingénieur	Montant Total	Subv. Etat	Dispositif Etat potentiel	Subv. Région	Subv. Départ.	Autres subv.	Total subv	% Subv.	Montant Autofin.	% Autofin.	Partenaires
1.1.	Communautaire	CDC PVC	Prolongement de l'OPAH	2021-2026			200 000,00 €										ANAH, SPEEH, ALEC, SOLIHA
1.1.	Communal	LABASTIDE DE VIRAC	Réhabilitation de la cave coopérative	2022			1 500 000,00 €	600 000,00 €		300 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	1 200 000,00 €				SDE07
1.1.	Communal	ROCHECOLOMBE	Rénovation d'un bâtiment communal	2021			200 000,00 €										
1.1.	Communal	LAGORCE	Réhabilitation de la friche de la cave coopérative	2024	Projet		1 000 000,00 €										
1.1.	Communautaire	CDC PBD	Poursuite de l'OPAH - suivi animation + aides aux travaux	2023-2026	projet		100 000,00 €										
1.1.	Communal	SAINT REMEZE	Acquisition d'un bien immobilier pour restructuration du centre-bourg	2022	Projet		300 000,00 €										
1.3.	Communautaire	CDC PVC	Réalisation de la Pénétrante des Vans	2025	Projet		2 500 000,00 €						1 500 000,00 €	60 %	1 000 000,00 €		ETAT, REGION, DEPART 07
1.3.	Communal	SAINT REMEZE	Restructuration des espaces du centre bourg	2023	Projet		600 000,00 €										
1.3.	Communal	VOGUE	Réfection ruelles du village	2023			900 000,00 €										
1.3.	Supra Communal	CHANDOLAS	Aménagement du village de Maisonneuve	2022			90 000,00 €	30 000,00 €									
1.3.	Supra Communal	VALGORGE	Aménagement de la traversée du bourg - Valgorge	2024	Projet												
1.4.	Communautaire	CDC PBD	Aménagement de la zone d'activités artisanales du Varlet à Lablachère Tranche 1	2022	Action		300 000,00 €	130 000,00 €									
1.5.	Communautaire	CDC PVC	Mettre en oeuvre le Schéma Directeur Vélo communautaire et les liaisons entre territoire	2025			150 000,00 €						90 000,00 €	60 %	60 000,00 €		ETAT, REGION, DEPART 07
1.6.	Communal	LANAS	Achat de terrain et construction d'un bâtiment communal pour l'accueil d'activités	2022	Projet		350 000,00 €										
1.6.	Communautaire	CCGA	Aménagement de la zone d'activités de Lanas Aéroport	2023	Projet								0,00 €				
1.6.	Supra Communal	FAUGERES	Aménagement du coeur de village (logements communaux, nouvelle mairie, 1/3 lieu et bibliothèque)	2022	Action		350 000,00 €	105 000,00 €					105 000,00 €				
1.6.	Communautaire	CCGA	Pépinière d'entreprises des sports de nature	2024	Projet		600 000,00 €										
1.6.	Communautaire	CCGA	Création de tiers lieux et espaces de coworkings	2023	Projet		500 000,00€										
1.6.	Communautaire	CCGA	Création de boutiques éphémères	2023	Projet		1 000 000,00 €										
1.6.	Supra Communal	ROCLES	Revitalisation du quartier de la croix de Rocles	2022	Action		777 200,00 €	272 020,00 €		200 000,00 €	80 000,00 €		552 020,00 €				
1.6.	Supra Communal	ST MELANY	Aménagement d'un tiers lieux à Miaille	2022	Action		200 000,00 €	80 000,00 €					80 000,00 €				
1.7.	Communautaire	CDC PVC	Répondre à la carence en foncier d'activité de Centre-bourgs				2 000 000,00 €						0,00 €				ETAT, REGION, DEPART 07
1.10.	Communautaire	CDC PBD	Aménagement d'une médiathèque dans l'ancien collège à Joyeuse	2023	Projet		200 000,00 €	DGD Hors CRTE					#VALEUR !				
1.11.	Communautaire	CDC PVC	Mise en place de circuits patrimoniaux				30 000,00 €						0,00 €				DRAC, CD 07, ADT, OT
1.11.	Supra Communautaire	CDC PBD	Développement des outils de médiation à Castanée	2023	Projet		60 000,00 €						0,00 €				
1.11.	Communautaire	CDC PBD	Aménagement d'un sentier de découverte de la châtaigne à St André Lachamp	2023	projet		50 000,00 €						0,00 €				
1.11.	Communautaire	CCGA	Etude sur un CCSTI des plantes aromatiques et médicinales et du fil naturel	2023			30 000,00 €										
1.11.	Communal	MALBOSC	Réalisation de sanitaires public accessible aux personnes à mobilité réduite	2022			46 500,00 €	18 600,00 €				18 600,00 €	37 200,00 €		9 300,00 €		Etat, Région, Département
1.13.	Communautaire	CDC PVC	Prolonger le schéma d'accueil touristique				50 000,00 €						0,00 €				DRAC, CD 07, ADT, OT
1.3.	Communal	BEAULIEU	Traverse du Bourg Centre, Mobilité, voie réservée aux vélos	2022			250 000,00 €						0,00 €				
1.3.	Communal	BEAULIEU	Aménagement du Cœur de Village	2024			300 000,00 €						0,00 €				
1.3.	Communal	CHAMBONAS	Aménagement de la départemental entre l'entrée et le centre du village	2022			662 750,00 €						0,00 €				
1.13.	Communal		Aménagement de l'espace « bâtiment socio-culturel, salle des fêtes aux bâtiments techniques	2024			200 000,00 €						0,00 €				
1.13.	Communal	LES ASSIONS	CREATION D'UN CITY PARC MULTISPORTS - CITY PARC	2022			50 000,00 €	20 000,00 €					20 000,00 €		50 000,00 €		Etat
1.11.	Communal	LES ASSIONS	RENOVATION DE LA CHAPELLE SAINTE APOLONIE	2022			40 000,00 €	16 000,00 €					16 000,00 €		24 000,00 €		Etat
1.6.	Communal	MALARCE SUR LA THINE	Construction d'un local technique à destination de garage, atelier, rangement				150 000,00 €						0,00 €				

Annexe 2 : recensement des actions du CRTE

1.13.	Communal	MALARCE SUR LA THINE	Aménagement de la place de la Mairie à vocation culturelle				40 000,00 €						0,00 €				
1.13.	Communal	MALBOSC	Rénovation et création de 2 logements de tailles inégales au 1er étage de l'ancienne école	2022			168 500,00 €	67 400,00 €				67 400,00 €	134 800,00 €		33 700,00 €		Etat, Région, Département, SDE07
1.13.	Communal	MONTSELGUES	Projet construction et extension gîte de La Fage	2021			1 440 000,00 €	276 000,00 €		250 000,00 €	150 000,00 €	180 000,00 €	856 000,00 €				
1.3.	Communal	ST PAUL LE JEUNE	Le Cœur de village de Saint Paul le Jeune : la mobilité douce : un enjeu pour le développement économique dans le cadre de la transition écologique	2021-2024			1 100 000,00 €	440 000,00 €		220 000,00 €	220 000,00 €		880 000,00 €		220 000,00 €		
1.8.	Communal	E MARGUERITE LAFIGE	Création de locaux pour l'installation d'un artisan				300 000,00 €						0,00 €				
1.4.	Communautaire	CDC PVC	Requalification ZA Balagère et Avelas				50 000,00 €						0,00 €				
1.4.	Communautaire	LES VANS	Acquisition de l'hôpital et requalification complète				3 000 000,00 €						0,00 €				
1.4.	Communautaire	CDC PVC	Création pôle public ancienne friche de l'hôpital				2 500 000,00 €						0,00 €				
1.3.	Supra Communal	LES VANS	Réaménagement des entrées de ville	2022-2024			800 0000										
1.13.	Communal	LES VANS	Création d'une salle polyvalente	2022-2024			1 200 000										
1.13.	Communal	ORGNAC	Création d'un pôle sportif multi-générationnel	2022-2024	Action		700 000,00 €										
1.13.	Communal	RUOMS	Création d'une médiathèque	2023			1 500 000,00 €										
1.13.	Communautaire	CCGA	Développement de l'Art Urbain dans les bourgs	2023			20 000,00€										
1.8	Communal	LABOULE	Création d'un atelier collectif tiers lieux	2022	Action		90 000,00 €	30 000,00 €									
	Communal	RIBES	Aménagement d'un espace ludique	2022	Action		59 148,00 €	29 574,00 €									
	Communal	VERNON	Aménagement d'une place communale	2022	Action		200 000,00 €	80 000,00 €									
	Communal	ROSIERES	Aménagement de parking en centre bourg	2022	Action		190 000,00 €	70 000,00 €									
	Communal	ROSIERES	Aménagement du centre bourg	2022/2023	Action		840 000,00 €	252 000,00 €									
	Communal	VALGORGE	Revitalisation du centre bourg de Valgorge	2024-2033	Projet		930 000,00 €										
	Communal	VALGORGE	Aménagement du cœur du village de Saint Martin	2022	Action		36 000,00 €	9 000,00 €									
1.9.	Communal	SALAVAS	Aménagement du quartier de la Bironne	2022	Action		1 350 000,00€	430 000,00€		300 000,00€	150 000,00€						
	Communal	VALGORGE	Création de l'accès à la nouvelle crèche intercommunale de Valgorge	2022	Action		17 000,00 €	4 250,00 €									
1.9	Communal	GROSPIERRES	Réhabilitation du local rez de chaussée de la gare	2022	Action		75 716,00 €										
	Communal	SABLIERES	Aménagement d'un espace public dans le village	2022	Action		200 000,00 €	60 000,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €						
	Communal	LES VANS	Création d'un parking et de cheminements piétons - Avenue Duclaux Monteil	2022			215 000,00 €	64 500,00 €		64 500,00 €	43 000,00 €						
	Communal	LOUBARESSSE	Création de 2 logements communaux	2023	Projet		300 000,00 €										

ORIENTATION 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE CIRCUITS-COURTS AGRICOLES, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

N° Objectif	Echelle Territoriale	Maître d'Ouvrage	Descriptif	Calendrier			Montant Total	Subv. Etat		Subv. Région	Subv. Départ.	Autres subv.	Total subv	% Subv.	Montant Autofin.	% Autofin.	Partenaires
	Supra Communautaire	CCPBD	Animation du PAT Sud Ardèche	2021				100000	Hors CRTE DRAF								
2.2.	Supra Communal	CHANDOLAS	Création d'une ferme communale pédagogique	2022			820 000,00 €	205000									
2.2.	Communautaire	CCGA	Création d'un atelier de transformations de produits agricoles	2023	Projet		500 000,00 €										
2.1	Communautaire	CCGA	Acquisition de terrains agricoles pour installation d'agriculteurs	2023	Projet		100 000,00 €										
	Communal	LANAS	Installation d'un agriculteur sur un terrain communal	2022	Action												
	Communautaire	CCGA	Création d'une plateforme de paiement en ligne à destination des petits producteurs locaux	2022	Action		20 000,00€					9 000,00€					

ORIENTATION 3 : FAIRE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DURABLE D'ENERGIE UN MODELE ECONOMIQUE ET SOCIAL

N° Objectif	Echelle Territoriale	Maître d'Ouvrage	Descriptif	Calendrier			Montant Total	Subv. Etat		Subv. Région	Subv. Départ.	Autres subv.	Total subv	% Subv.	Montant Autofin.	% Autofin.	Partenaires
3.1.	Supra Communautaire	SMAM	Installation d'ombrières sur le parking de la piscine à Lablachère	2022			500 000,00 €	150 000,00 €					150 000,00 €				

Annexe 2 : recensement des actions du CRTE

3.1.	Communal	ROSIERES	Construction du batiment des services techniques avec toiture photovoltaïque	2022			300 000	90 000,00 €					90 000,00 €				
3.1.	Communautaire	CDC PBD	Installation d'une toiture photovoltaïque sur la crèche à Valgorgue	2023	Projet		40 000,00 €						0,00 €				
3.1.	Communal	ST GENEST DE BEAUZON	Installation d'une toiture photovoltaïque sur l'église du suel	2023	projet								0,00 €				
3.1.	Communal	GROSPIERRES	Panneaux solaires sur bâtiments communaux	2022	projet		100 000,00 €										
3.1.	Communal	RUOMS	Pose de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments publics	2024	projet		420 000,00 €										
3.1.	Communal	ROCLES	Installation d'ombrières sur le parking de la salle des fêtes	2023	projet								0,00 €				
3.1.	Supra Communal	VALGORGUE	Aménagement d'un lieu de stockage plaquette bois	2023	projet								0,00 €				
3.2.	Communal	GROSPIERRES	Isolation et chauffage du bâtiment communal de la maison des associations	2022			145 000,00 €										
3.2.	Communal	LANAS	Rénovation thermique de la mairie et du foyer communal	2022			42 716,92 €	12 815,07 €			12 815,07 €		25 630,14 €				
3.2.	Communal	LANAS	Rénovation de l'escalierage public	2021			56 400,00 €					28 200,00 €	28 200,00 €				SDE07
3.2.	Communal	SAINT MAURICE	Isolation toiture et fenêtre de la Mairie	2021			28 197,16 €										
3.2.	Communal	SAINT MAURICE	Rénovation et isolation toit de l'Eglise	2023			50 000,00 €										
3.2.	Communal	LANAS	Remplacement du système de chauffage communal	2021			13 759,80 €										
3.2.	Communal	BESSAS	Isolation extérieure logements communaux	2021			50 000,00 €										
3.2.	Communal	VAGNAS	Installation panneaux photovoltaïque Ecole et Eglise	2021			53 114,00 €	21 246,00 €					21 246,00 €				
3.2.	Communal	GENEST DE BEAUZO	Rénovation énergétique d'un logement communal	2022			60 000,00 €	18 000,00 €					18 000,00 €				
3.2.	Communal	VALGORGUE	Rénovation énergétique de 6 logements communaux	2022/2026	projet		120 000,00 €	36 000,00 €					36 000,00 €				
3.2.	Communal	PAYZAC	Rénovation énergétique de 3 logements communaux	2023	projet								0,00 €				
3.2.	Communal	ROCLES	Rénovation énergétique de 3 logements communaux	2023	projet								0,00 €				
3.2.	Communal	CHAUZON	Rénovation de l'éclairage public et mise en place d'une coupure de nuit	2022			20 687,57 €										
3.2.	Communal	SAINT ALBAN	Rénovation Huisserie et chauffage Musée	2023			75 000,00 €										
3.2.	Communal	SAINT ALBAN	Isolation et Chauffage école primaire	2023			100 000,00 €										
	Communal	SAINT ALBAN	Rénovation écologique de l'éclairage public	2022			12 800,00€				6 400€ (SDE)						
3.2.	Communal	ST MELANY	Rénovation énergétique d'un logement communal et d'un atelier dans le presbytère	2023	projet		500 000,00 €						0,00 €				
3.2.	Communal	BEAULIEU	Agrandissement, mise aux normes et rénovation thermique d'un atelier relais communal de 120m²	Ete 2021			94 320,00 €	23 580,00 €		23 580,00 €	23 580,00 €		70 740,00 €	75 %	23 580,00 €	25 %	Département, Région, AURA, DETR
3.2.	Communal	BEAULIEU	Réhabilitation du Presbytère, Rénovation Thermique, installation d'une chaudière bois et rénovation des caves	Automne 2021			419 700,00 €	83 970,00 €		96 525,00 €	115 830,00 €	12 000,00 €	308 325,00 €		77 775,00 €	20 %	
3.2.	Communal	BEAULIEU	Aménagement Bureaux à louer à énergie positive	2022			60 000,00 €						0,00 €				
3.2.	Communal	GRAVIERES	Rénovation énergétique de l'école de Gravières	2022			100 000,00 €						0,00 €				Communes de Malarce sur La Thines et les Salelles
3.2.	Communal	ST PAUL LE JEUNE	Rénovation de l'école rurale pour des locaux à basse consommation énergétique alliant une restauration collective de proximité, un enjeu pour le développement économique local dans le cadre de la transition écologique	2024-2026			800 000,00 €	240 000,00 €		200 000,00 €	200 000,00 €		640 000,00 €		160 000,00 €		
3.1.	Communal	ROCHECOLOMBE	Rénovation et réparation écologique de l'église	2022	Projet		50 000,00 €										
3.2.	Communal	ST PIERRE ST JEAN	Réaménagement complet du bâtiment communal et de ses logements	2022			520 000,00 €						0,00 €				
3.1.	Communal	STE MARGUERITE LAFIGERE	Création de 2 logement dans le hameau de Cordes	2022			300 000,00 €						0,00 €				CAUE
1.4.	Communautaire	CDC PVC	Création et gestion de la ZA				450 000,00 €						0,00 €				
1.4.	Communautaire	CDC PVC	Soutien activité économique par mise à disposition de terrains ou de bâtiments										0,00 €				
3.2.	Communautaire	CDC PVC	Etude faisabilité installation panneau photovoltaïque sur toit de l'espace sportif				30 000,00 €						0,00 €				
3.2.	Communautaire	CDC PVC	Espace sportif et culturel interco. réparation toit				150 000,00 €						0,00 €				
3.3.	Communautaire	CDC PVC	Médiathèque installation mur végétal et stores +C17				70 000,00 €						0,00 €				

Annexe 2 : recensement des actions du CRTE

3.1.	Communautaire	CDC PVC	Investissements énergies renouvelables				250 000,00 €						0,00 €				
3.2.	Communal	CHANDOLAS	Réhabilitation des logements dans l'ancien presbytère de Maisonneuve	2022	action		80 000,00 €	24 000,00 €					24 000,00 €				
3.2.	Communal	LABOULE	Rénovation énergétique d'une maison d'habitation	2022	action		70 000,00 €	21 000,00 €					21 000,00 €				
3.2.	Communal	ROSIERES	rénovation énergétique de batiments communaux	2022	projet		80 000,00 €						0,00 €				
	Communal	ROCHECOLOMBE	Valorisation d'une ruine avec création d'un belvédère	2022									0,00 €				
	Communal	St ANDRE LACHAMP	Rénovation énergétique de 2 logements communaux	2022	Action		132 000,00 €	52 800,00 €					52 800,00 €				
3.2.	Communal	GRAVIERES	Travaux de rénovation énergétique de l'école intercommunale	2022	Action		143 220,00 €	57 280,00 €	DETR/DSIL			57 296,00 €	114 576,00 €		28 644,00 €		Etat, Département, Région, SDEA
3.2.	Communal	LES ASSIONS	Travaux d'isolation de la toiture de la Mairie	2022	Action		50 000,00 €	20 000,00 €				5 000,00 €	25 000,00 €		25 000,00 €		Etat, SDE 07
	Supra Communautaire	CDCPVC + CDC PBD	Pole pleine nature Massif Central Cévennes d'Ardèche	2023	Projet								0,00 €				

ORIENTATION 4 : CONSTRUIRE LES CIRCUITS-COURTS DE LA MOBILITE

N° Objectif	Echelle Territoriale	Maître d'Ouvrage	Descriptif	Calendrier			Montant Total	Subv. Etat		Subv. Région	Subv. Départ.	Autres subv.	Total subv	% Subv.	Montant Autofin.	% Autofin.	Partenaires
4.1.	Communautaire	CDC PBD	Aménagement d'une voie douce entre Rosières, Joyeuse et Lablachère - études	2022			50 000,00 €	15 000,00 €					15 000,00 €				
4.1.	Communautaire	CCGA	Etude pour la création d'une liaison cyclable et piétonne Ruoms/Vallon	2022	Action		70 000,00€										
	Communautaire	CCGA	Création d'une liaison cyclable Ruoms/Combe d'Arc	2025	Projet												
	Communautaire	CCGA	Aménagement des derniers tronçons de la Via Ardèche	2022	Action		952 402,00€	190 480,00€									
4.1.	Communal	SAMPZON	Aménagement d'une voie partagée Pont de Sampzon/Mairie	2022			467 592,00 €										
4.1.	Communal	BESSAS	Aménagement d'un parc à vélo	2021			1 200,00 €										
4.1.	Communautaire	CDC PBD	Travaux d'aménagement d'une voie douce à Joyeuse	2022	action		150 000,00 €	45 000,00 €					45 000,00 €				
4.1.	Supra Communautaire	CDC PBD	Aménagement de liaisons vers la via Ardèche - études	2023	projet								0,00 €				
4.1.	Supra Communautaire	CDC PBD	Aménagement de liaisons vers la via Ardèche - travaux	2024	projet								0,00 €				
	Supra Communautaire	CDC PBD	Travaux d'aménagement d'une voie douce à Lablachère	2024	projet												
4.3.	Supra Communal	ROSIERES	Aménagement d'une aire de covoiturage	2022	projet								0,00 €				
4.3.	Supra Communal	CHANDOLAS	Aménagement d'une aire de covoiturage	2022	projet								0,00 €				
4.3.	Communautaire	CCGA	Aménagement d'un réseau d'aires de covoiturage	2022			150 000,00 €										
4.3.	Supra Communal	PAYZAC	Aménagement d'une aire de covoiturage	2023	projet								0,00 €				
4.4.	Communautaire	CDC PBD	Acquisition de VAE pour location	2023	projet								0,00 €				
4.4.	Supra Communal	VERNON	Acquisition de VAE pour vélopportage et mobilier	2022	Action		30 000,00 €	9 000,00 €					9 000,00 €				
4.4.	Supra Communal	PAYZAC	Acquisition de VAE pour vélopportage	2023	projet								0,00 €				
4.4.	Supra Communal	DOMPNAC	Acquisition d'un véhicule pour autopartage	2023	projet								0,00 €				
4.4.	Supra Communal	ST MELANY	Acquisition d'un véhicule pour autopartage	2023	projet								0,00 €				
4.4.	Communautaire	CDC PBD	Installation de bornes solaires de recharges de VAE	2023	projet								0,00 €				
4.1.	Communal	ST ANDRE DE CRUZIERES	projet piste cyclable	2023-2024			600 000,00 €						0,00 €				
4.1.	Communautaire	CDC PVC	Création et entretien voies et liaisons douces				350 000,00 €						0,00 €				
4.1.	Communautaire	CDC PVC	Activités Pleine Nature / Station vélo				100 000,00 €						0,00 €				
4.1.	Communautaire	CDC PVC	Acquisition vélos électriques				40 000,00 €						0,00 €				
4.5.	Supra Communautaire	3 CDC	Contribuer à planifier l'organisation des mobilités à l'échelle des 3 interco	2023			entre 30 000 € et 60 000 €						0,00 €				les 3 EPCI
4.2.	Communal	VAGNAS	Sécurisation de la traversée de Vagnas	2022	Action		487 991,95 €		146 397,58€				0,00 €				
	Communal	LABEAUME	Favoriser les circulations piétonnes et douces en entrée du village	2022	Action									0,00 €			

Annexe 2 : recensement des actions du CRTE

	Communal	LABEAUME	Extensions des jardins suspendus	2022	Action												
	Communal	LABEAUME	Sécurisation de l'accès au SABLAS	2022	Action									0,00 €			
	Supra Communal	3 CDC	Création d'une plateforme de mobilité partagée et solidaire	2023	Projet									0,00 €			

ORIENTATION 5 : AMELIORER LES PERFORMANCES ECOLOGIQUES DE LA GESTION DU CADRE DE VIE

N° Objectif	Echelle Territoriale	Maitre d'Ouvrage	Descriptif	Calendrier			Montant Total	Subv. Etat		Subv. Région	Subv. Départ.	Autres subv.	Total subv	% Subv.	Montant Autofin.	% Autofin.	Partenaires
5.1.	Supra Communautaire	SICTOBA	Création d'une aire de déchets verts à Ruoms	2023													
5.2.	Supra Communautaire	SICTOBA	Construction d'une déchetterie à Joyeuse	2023													
5.3.	Communautaire	CDC PVC	Structuration et sécurisation des points de collectes OM	2023													
5.4.	Supra Communautaire	SICTOBA	Etude de l'optimisation de la collecte des déchets	2022													
5.8.	Supra Communautaire	Partagé	Dispositifs d'expérimentation et d'étude pour le stockage saisonnier de l'eau														
5.7.	Supra Communautaire	Partagé	Mise en place d'une ligne d'aide à la création de retenues colinaires pour les agriculteurs														
5.6.	Supra Communautaire	Partagé	Expérimentation de retenues colinaires sur des réseaux pluviaux														
5.5.	Communal	ORGNAC	2e tranche d'aménagement paysager du Grand site de France	2023	Projet		600 000,00 €										
5.5.	Communautaire	SGGA	Réaménagement écologique des bivouacs	2023	Projet		820 000,00 €										
5.5.	Supra Communautaire	Partagé	Création Points de Baignade														
5.5.	Supra Communautaire	EPTB	Mise en oeuvre du schéma de cohérence des activités de loisirs liées à l'eau	2024	Projet		1 945 000,00 €										
5.5.	Supra Communal	JOYEUSE	Aménagement du site de baignade du Petit Rocher à Joyeuse	2023	Projet												
5.8.	Supra Communautaire	Partagé	Etudes préalables à la prise de compétence eau & assainissement														
5.8.	Supra Communal	BEAUMONT	Expérimentation d'un stockage d'eau potable	2022	action												
5.9.	Communal	LABLACHERE	Renouvellement du réseau AEP au chemin bruja	2022 /2023/2024			526 850,00 €	158 000,00 €			210 000,00 €		368 000,00 €		158 850,00 €		
5.9.	Communal	VALGORGE	Rénovation du réseau d'eau et d'assainissement	2023	projet												
	Communal	LABLACHERE	Raccordement assainissement du quartier Jacone	2022	action		350 000,00 €	100000									
5.10.	Communautaire	CDC PBD	Signalétique des sentiers de randonnées	2023	projet												
5.10.	Communal	SAINT MAURICE	Création d'un parcours santé	2022	projet		25 000,00 €										
5.10.	Communautaire	CDC PBD	Aménagement de pistes VTT	2023	projet												
5.11.	Communautaire	CCGA	Circuit olympique de VTT 2024 Paris / Salavas	2022			180 000,00 €	40 825,00€ (DETR)	40 825,00€ (ANS)	48 990,00€							
5.11.	Supra Communautaire	CDC PBD	Valorisation du Col de Meyrand	2021	action		50 000,00 €	15 000									
5.15.	Communautaire	CDC PBD	Etude transfert compétence Eau/Assainissement	2023	projet		60 000,00 €										
5.7.	Communal	CHAMBONAS	OPTIMISER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	2023													
5.7.	Communal	ST ANDRE DE CRUZIERES	projet réseau d'irrigation	2023			870 000,00 €										
5.6.	Communal	E MARGUERITE LAFIGE	Création de réserves incendies réparties sur la commune				100 000,00 €										SDIS DDT
5.1.	Communautaire	CDC PVC	Acquisitions bennes OM expérimentales				200 000,00 €										
5.1.	Communautaire	CDC PVC	Aménagement de points de collecte				450 000,00 €										
	Communautaire	CDC PVC	Programme d'aide à l'investissement pour les propriétaires occupants/bailleurs				150 000,00 €										
5.4.	Communautaire	CDC PVC	Voie SICTOBA à Beaulieu				100 000,00 €										
5.9.	Communal	BESSAS	Rénovation de la STEP	2023	Projet		850 000,00 €										
5.9.	Communal	LAGORCE	Rénovation de la STEP	2022			553 000,00 €										
5.9.	Communal	VAGNAS	Extension réseau d'assainissement	2022			124 005.00€	49 602.00€ (DETR)			37 201.50€ (DEPT)						

Annexe 2 : recensement des actions du CRTE

5.9.	Communal	VAGNAS	Création de la STEP du hameau de Brujas	2022			296 182,00€	113000.00€ (DETR)			84750.00€(DEPT)						
5.9.	Communautaire	SIVU	Réfection du réseau d'assainissement ruelles de Vogue	2022			600 000,00 €										
5.9.	Communautaire	SIVU	Refonte réseau d'assainissement Hameau de Banne	2022			180 000,00 €										
5.9.	Supra Communautaire	SISPEC	Création d'une nouvelle station d'épuration	2026			10 000 000										
5.5.	Communautaire	CDC PVC	Points de baignade				150 000,00 €										
5.13.	Communautaire	CDC PVC	PLUI				250 000,00 €										
5.16	Communal	SAMPZON	Réalisation d'une aire de camping car	2021			199 737,00 €	49 934,00		70 000,00	29 961,00		149595				
5.16	Communal	VOGUE	Réalisation d'une aire de camping car	2023	Projet		600 000,00 €										
	Communal	LOUBARESSE	Création d'une STEP Roseaux et d'un réseau d'assainissement	2024	projet		500 000,00 €										
5.11.	Communal	SAINT MAURICE	Création d'un parcours santé	2022			30 000,00€										
5.11.	Communal	PRADONS	Aménagement d'une aire de loisirs	2022			15 000,00€										
5.11.	Communal	PRADONS	Passerelle Métallique reliant la Via Ardèche au Village	2022			40 000,00€										
	Communal	LAGORCE	Sécurisation du pompage ORBEYRE	2022	Action		245 000.00€	73 500.00€			22 000.00€						
	Communal	BEAUMONT	Réfection canalisation réseau principal AEP	2022	action		225 544,00 €	67663									
	Communal	ROSIERES	Remplacement de la chaudière de la salle polyvalente et de l'école	2022	action		80 000,00 €	24000									
	Communal	ROSIERES	Changement des isolations de l'école et de la cantine	2022	action		25 000,00 €	7500									
	Communal	VALGORGE	Extension du réseau de chaleur biomasse	2022	Action		26 388,00 €	10555									
	Communal	BESSAS	Station d'épuration	2022	Action		850 000,00€	170 000,00€		170 000,00€		340 000,00€					
	Communal	ORGNAC	2ème tranche d'aménagement paysager dans le cadre du renouvellement du label Grand site	2022/2023	Action		600 000,00€										

ORIENTATION 6 : FACILITER L'ACCES A L'EMPLOI ET AUX SERVICES POUR TOUS

N° Objectif	Echelle Territoriale	Maître d'Ouvrage	Descriptif	Calendrier			Montant Total	Subv. Etat		Subv. Région	Subv. Départ.	Autres subv.	Total subv	% Subv.	Montant Autofin.	% Autofin.	Partenaires
6.1.	Communautaire	CDC PBD	Aménagement de l'ancien collège de Joyeuse - études	2022/2023	action		80 000	30 000,00 €					30 000,00 €				
6.1.	Communautaire	CDC PBD	Aménagement de l'ancien collège de Joyeuse - travaux	2023/2024	projet								0,00 €				
6.1.	Supra Communautaire	SGGA	Création d'une maison du Grand Site et de la Réserve des Gorges	2023	Projet		600 000,00 €										
6.1.	Communautaire	CCGA	Amélioration de l'accessibilité du siège de la CCGA	2023	Projet		200 000,00 €										
6.1.	Supra-communal	LABLACHERE	Construction d'une salle inter générationnelle	2023	projet								0,00 €				
6.3.	Communautaire	CDC PVC	Sièges CDC MFS Pôles Santé Crèches Centre de Loisirs				200 000,00 €						0,00 €				
6.3.	Communautaire	CCGA	Réaménagement de la crèche Les Galopins à Vallon Pont d'Arc	2022	Projet		442 000,00€										
6.3.	Communautaire	CDC PBD	Construction d'une crèche à Valgorge - travaux	2022	action		653 611,00 €	155 000,00 €					155 000,00 €				
6.5.	Supra Communautaire	CDC PBD	Développement d'un Fablab et d'un musée numérique itinérant	2022	action		50 000,00 €	20 000,00 €					20 000,00 €				
6.1.	Communal	BERRIAS	Nouvelle mairie avec point poste intégré et bureau de permanences des services publics				750 000,00 €						0,00 €				
6.4.	Communal	BERRIAS	Commerces multiservices				450 000,00 €						0,00 €				
6.2.	Communal	BERRIAS	Local de santé : Permanences médicales + transfert du local infirmier										0,00 €				
6.1.	Communal	LES ASSIONS	CREATION D'UN CITY PARC MULTISPORTS										0,00 €				

Annexe 2 : recensement des actions du CRTE

6.1.	Communal	ST PAUL LE JEUNE	un pôle culturel de proximité structurant le territoire du pays des Vans en Cévennes	2021			400 000,00 €	100 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	12 000,00 €	312 000,00 €	80 %	88 000,00 €	20 %	
	Communautaire	CDC PVC	Investissement FTTH / Fibre				1 200 000,00 €						0,00 €				
6.1.	Communautaire	CDC PVC	Agrandissement crèche/micro crèche				400 000,00 €						0,00 €				
6.2.	Communautaire	CDC PVC	Pôle santé pluridisciplinaire				600 000,00 €										
6.1.	Communautaire	CDC PVC	Maison France Services				250 000,00 €										
6.3.	Communautaire	CDC PVC	City park / Skate park				50 000,00 €										
	Communautaire	CDC PVC	Création et entretiens de circuits patrimoniaux				25 000,00 €										
	Communautaire	CDC PVC	Création et entretiens DOLMENS				30 000,00 €										
	Communautaire	CDC PVC	Besoins investissements SPL				50 000,00 €						0,00 €				
6.5.	Communautaire	CCGA	Maison des autonomies	2024	Projet		900 000,00 €										
6.3.	Communautaire	CDC PVC	Installation structure de jeux au CLSH Les Balladins				10 000,00 €										
	Supra Communautaire	CDC PBD	Aménagement d'une aire de grand passage des gens du voyage		Projet												
	Communal	PLANZOLLES	Création d'un local technique communal	2022	Action		73 000,00 €	21 900,00 €		36 696,00 €							
	Communal	PLANZOLLES	Isolation d'un bâtiment communal	2022	Action		9 191,00 €	4598.50									
	Communal	VERNON	Rénovation thermique de l'école	2022	Action		20 000,00 €	6 000,00 €									
	Communal	VERNON	Construction de 4 logements communaux	2023	projet		800 000,00 €										
	Communautaire	CCGA	Réaménagement de la crèche Les Galopins à Vallon Pont d'Arc	2022	Action		442 000.00€					180 000,00 €					
	Communal	VALLON PONT D'ARC	Création d'une nouvelle Gendarmerie	2022	Action		2 400 000.00€										
	Communal	VALLON PONT D'ARC	Création d'une maison de santé	2022	Action		2 300 000.00€	100 000.00€		400 000.00€	300 000.00€						
	Communal	SALAVAS	Aménagement du quartier de la Bironne	2022	Action		1 500 000.00€	400 000.00€		300 000.00€	150 000.00€						
	Communal	RUOMS	Réhabilitation et extension de l'école de Ruoms	2022	Action		2 000 000,00€	600 000.00€		300 000.00€	150 000.00€						
	Communal	RUOMS	Création d'une médiathèque	2022	Action		1 500 000,00 €										
	Communal	SAINT ALBAN	Création d'un centre médico social et culturel	2022	Action		209 334,00€										
	Communal	GROSPIERRES	Reconstruction de la cantine scolaire	2022	Action		443 746.00€	130 124.00€					#VALEUR !				
	Communal	JOYEUSE	Réhabilitation de la loge du ferronnier en locaux associatifs	2022	Action		78 583 €	31 433 €									

ORIENTATION 7 : FAVORISER LA DIFFUSION DE L'INNOVATION PAR L'EXPERIMENTATION

N° Objectif	Echelle Territoriale	Maître d'Ouvrage	Descriptif	Calendrier			Montant Total	Subv. Etat		Subv. Région	Subv. Départ.	Autres subv.	Total subv	% Subv.	Montant Autofin.	% Autofin.	Partenaires
7.4.	Supra Communal	COMMUNES CDC PVC	Expérimentation de retenues colinaires sur des réseaux pluviaux														
7.2.	Supra Communautaire	3 CDC	Etudes et actions expérimentales pour la mise en place de solutions d'habitat légers avec (Thèse Cifre ou apprenti)	2023-2024													
	Supra Communautaire	MDEF	Groupement d'employeurs des services à la personne (GEIQ)	2022-2023													
	Communautaire	Mission locale	Nouveau modèle économique maison de la saisonnalité	2022			40 000,00€										

n° Objectifs	Objectifs
ORIENTATION 1 : DONNER L'ENVIE DE VIVRE AUX CENTRES DES BOURGS ET VILLAGES DU TERRITOIRE	
1.1.	1.1. - Densifier les centres bourgs et les hameaux en réduisant la vacance, en favorisant la réhabilitation d'immeubles ou de friches, l'achat et la remise en marché de logements, l'acquisition foncière, le développement d'une offre locative privée et sociale
1.2.	1.2. - Proposer une nouvelle façon d'habiter, favoriser une innovation intégrée au paysage naturel et agricole
1.3.	1.3. - Favoriser des aménagements urbains privilégiant la déambulation piétonne et cyclable et l'accès aux commerces et services
1.4.	1.4. - Favoriser l'aménagement de zones d'activités qualitatives adaptées à la demande locale existante et aux créateurs d'entreprises, densifiées et intégrant les pratiques piétonnes et cyclables
1.5.	1.5. - Sécuriser et apaiser les entrées de ville
1.6.	1.6. - Favoriser le développement de services en direction des salariés existants et futurs de type tiers lieux, fablabs et espaces de coworking
1.7.	1.7. - Favoriser le développement d'une offre d'immobilier de bureau en centres bourgs ou en centres villages
1.8.	1.8. - Favoriser la création et le développement de pépinières d'entreprises spécialisées et de formations en centres bourgs ou en centres villages
1.9.	1.9. - Favoriser la création et le développement de boutiques éphémères et d'outils de régulation de la spéculation commerciale
1.10.	1.10. Développer l'offre de lecture publique
1.11.	1.11. Développer une offre culturelle liée à la valorisation du patrimoine bâti et naturel ainsi qu'aux savoir-faire et métiers locaux
1.12.	1.12. Soutenir le développement de l'art urbain
1.13.	1.13. Aménager des équipements culturels et sportifs attractifs en centres bourg et dans les villages
ORIENTATION 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE CIRCUITS-COURTS AGRICOLES, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT	
2.1.	2.1. - Favoriser l'installation d'agriculteurs sur le territoire par l'acquisition et l'animation foncière agricole
2.2.	2.2.- Développement des équipements agricoles favorisant la transformation de produits
2.3.	2.3. - Accompagner le déploiement d'une restauration collective intercommunale
2.4.	2.4. - Structurer des filières agricoles locales, avec une logique d'adaptation aux changements climatiques
ORIENTATION 3 : FAIRE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DURABLE D'ENERGIE UN MODELE ECONOMIQUE ET SOCIAL	
3.1.	3.1. - Développer des infrastructures de productions énergétiques locales
3.2.	3.2. - Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics, du parc privé existant et de l'éclairage public
3.3.	3.3. - Végétaliser les espaces publics afin de mieux réguler les périodes de fortes chaleurs
3.4.	3.4. - Favoriser le développement de filières énégrtiques locales de la production à la rénovation (études)
3.5.	3.5. - Accompagner la mise en œuvre opérationnelle des actions du programme Territoire à Énergie Positive
3.6.	3.6. Mise en œuvre des actions TEPOS
ORIENTATION 4 : CONSTRUIRE LES CIRCUITS-COURTS DE LA MOBILITE	
4.1.	4.1. - Développer les voies douces et autres aménagements cyclables ainsi que leurs interconnexions aux villages des territoires (Plan d'actions Schéma Vélo en cours finalisation)
4.2.	4.2. - Favoriser le développement d'aménagements piétons sécurisés, continus et cohérents
4.3.	4.3. - Favoriser le développement d'aires de covoiturages multimodales
4.4.	4.4. - Favoriser l'acquisition de véhicules nécessaires au déploiement d'une mobilité partagée, d'autopartage et de navettes régulières ou à la demande
4.5.	4.5. - Soutenir le développement de stratégies et de services en matière de mobilité - Plan de Mobilité Rurale (partenariat CEREMA)
ORIENTATION 5 : AMELIORER LES PERFORMANCES ECOLOGIQUES DE LA GESTION DU CADRE DE VIE	
5.1.	5.1. - Optimiser la collecte des déchets, particulièrement celle des biodéchets, à l'échelle CRTE
5.2.	5.2. - Moderniser les déchetteries
5.3.	5.3. - Améliorer la prévention des déchets en investissant dans du matériel pédagogique et technique pour faciliter le tri
5.4.	5.4. - Inciter au réemploi et recyclage des déchets par le déploiement de ressourceries, réseaux de répar'acteurs, fablabs ou de matériauthèque
5.5.	5.5. - Améliorer la qualité des sites de baignades, les bivouacs et les embarcadaires et autres aménagements paysagers de sites protégés
5.6.	5.6. - Inciter aux économies d'eau dans le tourisme, l'agriculture, les professionnels et les particuliers
5.7.	5.7. - Améliorer la qualité des infratructures d'irrigation et lancement d'expérimentation de stockages
5.8.	5.8. - Expérimenter et étudier les solutions de stockage saisonnier de l'eau
5.9.	5.9. - Améliorer la qualité des infrastructures d'assainissement
5.10.	5.10. - Développer et améliorer l'aménagement, la signalétique et le mobilier des sentiers de randonnées
5.11.	5.11. - Favoriser le développement des pratiques sportives et de loisirs de nature
5.12.	5.12 - Préparer l'obtention du label Pôle Pleine Nature
5.13.	5.13 - Soutenir le déploiement des PLUI
5.14.	5.14 - Soutenir des études de densification, de ZAC de coeur de bourg, de végétalisation, de protection du patrimoine
5.15.	5.15 - Etudes préalables à la prise de compétence eau & assainissement
5.16.	5.16 - Favoriser des aménagements touristiques respectueux de l'environnement
ORIENTATION 6 : FACILITER L'ACCES A L'EMPLOI ET AUX SERVICES POUR TOUS	

- 6.1. 6.1. - Améliorer l'accueil du public des services communaux et communautaires
- 6.2. 6.2. - Améliorer l'accueil du public en matière de santé
- 6.3. 6.3. - Améliorer l'accueil des enfants
- 6.4. 6.4. - Développer et améliorer l'offre de l'aide alimentaire
- 6.5. 6.5.- Favoriser l'autonomie, le faire par soi-même des citoyens
- 6.6. 6.6.- Favoriser le développement d'emplois à l'année (groupements d'employeurs, ...)
- 6.7. 6.7. - Faciliter l'accès au logement des saisonniers
- 6.8. 6.8. - Faciliter la création de logements sociaux

ORIENTATION 7 : FAVORISER LA DIFFUSION DE L'INNOVATION PAR L'EXPERIMENTATION

- 7.1. 7.1. - Expérimenter une filière locale de l'énergie sur modèle économique liant production et rénovation
- 7.2. 7.2. - Expérimenter sur 3 territoires différents des formes d'habitats légers (saisonnier, dents creuses, hameaux) pour trouver un modèle économique, juridique et social durable de l'habitat léger.
- 7.3. 7.3. - Expérimenter un groupement d'employeurs de services à la personne afin de proposer un emploi à l'année
- 7.4. 7.4. - Expérimenter une gestion innovante du stockage de l'eau
- 7.5. 7.5. - Expérimenter une gestion innovante des bios déchets et déchets verts (4/1000)
- 7.6. 7.6. - Expérimenter une espace partagé ouvert à tous visant à rassembler sur un même lieu toutes les activités permettant aux citoyens de "faire par lui-même" pour s'épanouir, améliorer sa qualité de vie et sa relation avec l' environnement économique et social local.
- 7.7. 7.7. - Expérimenter de nouveaux modèles de mobilités durables sur nos territoires ruraux et touristiques
- 7.8. 7.8. - Expérimenter une méthode innovante de concertation visant à favoriser l'essaimage de la connaissance des projets et services auprès de la population locale
- 7.9. 7.9. - Expérimenter des actions innovantes en matière d'activités de nature
- 7.10. 7.10. - Expérimenter un modèle touristique innovant de slow tourisme et slow vallée.
- 7.11. 7.11. - Expérimenter un modèle innovant de recherche, formation, de visites et d'échanges d'expertises

ORIENTATION 8 : ENGAGER UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE INNOVANTE ET ACTIVE - ASSURER LA GOUVERNANCE DU CONTRAT

- 8.1. Comité Participatif des Transitions - Expérimenter une démarche participative visant à favoriser l'essaimage de la connaissance des projets et services auprès de la population VTA

Echelle Territoriale
Supra Communautaire
Communautaire
Supra Communal
Communal

Orientation

ORIENTATION 1 : DONNER L'ENVIE DE VIVRE AUX CENTRES DES BOURGS ET VILLAGES DU TERRITOIRE

ORIENTATION 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE CIRCUITS-COURTS AGRICOLES, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

ORIENTATION 3 : FAIRE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DURABLE D'ENERGIE UN MODELE ECONOMIQUE ET SOCIAL

ORIENTATION 4 : CONSTRUIRE LES CIRCUITS-COURTS DE LA MOBILITE

ORIENTATION 5 : AMELIORER LES PERFORMANCES ECOLOGIQUES DE LA GESTION DU CADRE DE VIE

ORIENTATION 6 : FACILITER L'ACCES A L'EMPLOI ET AUX SERVICES POUR TOUS

ORIENTATION 7 : FAVORISER LA DIFFUSION DE L'INNOVATION PAR L'EXPERIMENTATION

ORIENTATION 8 : ENGAGER UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE INNOVANTE ET ACTIVE - ASSURER LA GOUVERNANCE DU CONTRAT

Annexe 3 : maquette financière prévisionnelle

ORIENTATION 1 : DONNER L'ENVIE DE VIVRE AUX CENTRES DES BOURGS ET VILLAGES DU TERRITOIRE																	
N° Objectif	Echelle Territoriale	Maître d'Ouvrage	Intitulé	Descriptif	Calendrier		Montant Total	Subv. Etat	Dispositif Etat potentiel	Subv. Région	Subv. Départ.	Autres subv.	Total subv	% Subv.	Montant Autofin.	% Autofin.	Partenaires
1.1.	Communautaire	CDC PVC		Prolongement de l'OPAH	Prolongement du dispositif OPAH en collaboration avec SOLIHA	2021-2026		200 000,00 €									ANAH, SPEEH, ALEC, SOLIHA SDE07
1.1.	Communal	LABASTIDE DE VIRAC		Réhabilitation de la cave coopérative	Réhabilitation de l'ancienne coopérative en espace multiculturel modulable	2022	1 500 000,00 €	600 000,00 €		300 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	1 200 000,00 €				
1.1.	Communal	ROCHECOLOMBE		Rénovation d'un bâtiment communal	Réorganisation d'un logement et de locaux associatifs en économie d'énergie	2022	200 000,00 €										
1.1.	Communal	SAINT REMEZE		Acquisition d'un bien immobilier pour restructuration du centre-bourg	Acquisition permettant le réaménagement de l'espace urbain dédié au marché couvert, en pied d'immeuble locaux commerciaux et associatifs, logements sociaux dans les étages	2022	300 000,00 €										
1.3.	Supra Communal	CHANDOLAS		Aménagement du village de Maisonneuve	Développement de la mobilité douce, sécurisation des circulations, aménagement des espaces publics	2022	90 000,00 €	30 000,00 €									
1.4.	Communautaire	CDC PBD		Aménagement de la zone d'activités artisanales du Varlet à Lablachère Tranche 1	Terrassement, voirie, réseaux, mobilier, plantations	2022	300 000,00 €	130 000,00 €									
1.6.	Communal	LANAS		Achat de terrain et construction d'un bâtiment communal pour l'accueil d'activités	Achat d'un terrain de 2820m2 et d'un terrain agricole de 1376m2 proche du centre-bourg. Sur la construction du bâtiment à énergie positive, il est envisagé des logements pour les jeunes du CFA et des saisonniers pour l'été, un espace pour un artisan, des infirmières et un kinésithérapeute. Sur le terrain agricole, il est prévu d'installer une agricultrice pour du verger.	2022	350 000,00 €										
1.6.	Supra Communal	FAUGERES		Aménagement du cœur de village	Création de 2 logements communaux, aménagement de la nouvelle mairie, création d'un tiers lieu et amélioration de la bibliothèque)	2022	350 000,00 €	105 000,00 €					105 000,00 €				
1.6.	Supra Communal	ROCLES		Revitalisation du quartier de la croix de Rocles	Création de 3 logements communaux, extension du bar restaurant communal, création d'un espace de coworking	2022	777 200,00 €	272 020,00 €		200 000,00 €	80 000,00 €		552 020,00 €				
1.6.	Supra Communal	ST MELANY		Aménagement d'un tiers lieux à Miaille	Création d'une MAM, d'un espace de coworking et d'un espace de vie sociale	2022	200 000,00 €	80 000,00 €					80 000,00 €				
1.7.	Communautaire	CDC PVC		Répondre à la carence en foncier d'activité de Centre-bourgs - création d'une ZA	Etudiée dans le cadre de la Loi Notre, la carence totale de foncier d'activité est démontrée depuis 2017. Il s'agit de créer rapidement une ZA à cheval sur les communes de Chambonas et Les Vans pour structurer une offre publique qualitative et respectueuse de l'environnement	2022	2 000 000,00 €						0,00 €				ETAT, REGION, DEPART 07
1.11.	Communal	MALBOSC		Réalisation de sanitaires public accessible aux personnes à mobilité réduite	Création de sanitaires PMR	2022	46 500,00 €	18 600,00 €				18 600,00 €	37 200,00 €		9 300,00 €		Etat, Région, Département
1.3.	Communal	BEAULIEU		Traverse du Bourg Centre, Mobilité, voie réservée aux vélos	Le village de Beaulieu est une commune rurale (513 habitants) située à mi-chemin entre Aubenas et Alès. La RD 225 traverse les 2 pôles principaux de la commune, Beaulieu-gare et Beaulieu-village. Cet axe supporte principalement le trafic pour l'accès au village et aux différents quartiers de la commune. La RD 225 fait partie du réseau RIL (Routes d'intérêt Local) avec un TMJ (Trafic Moyen Journalier) de 1372 véhicules et 2,92% de Poids Lourds. Les abords de la voie (RD 225) ne sont pas traités, (largeur variable, pas de cheminement sécurisé). L'entrée Nord a une très grande emprise pas matérialisée avec une zone conteneurs (point d'apport collectif des déchets ménagers), une zone de stationnement pour les remorques d'engins du TP, le ramassage des scolaires du secondaire et l'accès au commerce. Le carrefour avec la voie communale vers l'école et la mairie présente une insécurité liée à l'absence de cheminement et une mauvaise visibilité. Le carrefour d'accès à la MAM (Maison d'assistante maternelle) lui aussi a peu de visibilité et pas de sécurité pour le cheminement vers l'école. L'état des lieux laisse donc apparaître un certain nombre de points que la mairie souhaiterait améliorer. L'aménagement devra permettre de : - Sécuriser et mettre aux normes le cheminement des piétons, des enfants et tous les usagers de la voirie. Réduire les vitesses. - Développer les infrastructures en faveur de la mobilité. - Améliorer la lisibilité et la visibilité des carrefours de la RD 225 avec les voies communales vers la mairie, l'école, le commerce et vers la MAM des Lutins de la Plaine, vers la voie douce, Marquer et mettre en valeur les entrées Sud et Nord du village. L'opération comprend les aménagements de surface et le traitement du pluvial.	2022	250 000,00 €					0,00 €					
1.3.	Communal	CHAMBONAS		Aménagement de la départemental entre l'entrée et le centre du village	Aménagement de la départemental entre l'entrée et le centre du village afin de concevoir une rue partagée par tous et non une route traversée par tous.	2022	662 750,00 €						0,00 €				
1.13.	Communal	LES ASSIONS		CREATION D'UN CITY PARC MULTISPORTS - CITY PARC	Création aire de jeux, de sport, pour tous	2022	50 000,00 €	20 000,00 €					20 000,00 €		50 000,00 €		Etat
1.11.	Communal	LES ASSIONS		RENOVATION DE LA CHAPELLE SAINTE APOLONIE	Rénovation de la Chapelle Sainte Apollonie sur plusieurs tranches Tranche n°1 : Rénovation de la toiture, des façades extérieures, amélioration du sentier d'accès.	2022	40 000,00 €	16 000,00 €					16 000,00 €		24 000,00 €		Etat
1.6.	Communal	MALARCE SUR LA THINES		Construction d'un local technique à destination de garage, atelier, rangement	Construction d'un local technique à destination de garage, atelier, rangement. Le nouveau bâtiment permettra de mettre à l'abri les véhicules de la commune, de regrouper en un seul endroit le matériel et servira également d'atelier et de bureau permettant de supprimer l'algeco qui hébergeait les agents jusqu'alors.		150 000,00 €						0,00 €				
1.13.	Communal	MALARCE SUR LA THINES		Aménagement de la place de la Mairie à vocation culturelle	Aménagement de la place de la Mairie, construction d'une halle couverte à vocation évènementielle et culturelle, gradins en pierres sèches et scène permanente.		40 000,00 €						0,00 €				
1.13.	Communal	MALBOSC		Rénovation et création de 2 logements de tailles inégales au 1er étage de l'ancienne école	Rénovation de l'étage de l'ancienne école par la création de 2 logements	2022	168 500,00 €	67 400,00 €				67 400,00 €	134 800,00 €		33 700,00 €		Etat, Région, Département, SDE07
1.13.	Communal	MONTSELGUES		Projet construction et extension gîte de La Fage	Agrandissement du gîte de la Fage	2021	1 440 000,00 €	276 000,00 €		250 000,00 €	150 000,00 €	180 000,00 €	856 000,00 €				
1.3.	Communal	ST PAUL LE JEUNE		Le Cœur de village de Saint Paul le Jeune , la mobilité douce un enjeu pour le développement économique dans le cadre de la transition écologique	Le cœur du village de Saint Paul le Jeune sera au centre du projet de mobilité territoriale de la Basse-Ardèche. La via Ardèche venant du nord du département va bientôt se connecter avec le département du Gard en septembre 2021. Les aménagements du cœur du village devront s'intégrer dans une approche globale dans laquelle la mobilité douce doit être le moteur du développement économique et touristique de la commune. - Détermination du tracé de la voie douce en cœur de village - Réalisation de la voie douce en cœur de village - Connexions avec les villages environnants facilitant l'auto-partage et le covoiturage -Aménagement urbains au service de la mobilité douce. -Offre de service pour un usage quotidien du vélo -Offre de service pour un usage touristique du vélo pour un tourisme éco responsable. - conformer le pôle médical actuel en lien avec le réseau de santé du pays des Vans en créennes par la construction ou agrandissement des locaux actuels autour de la pharmacie -Conforter l'attractivité commerciale du centre bourg autour de ce point stratégique (la pharmacie) dans le cadre de petite ville de demain en créant des locaux multi usage et commercial. - Faire de l'ancien bâtiment de la gare et de la lampisterie , un tiers lieu dans la philosophie mise en œuvre dans petite ville de demain. Projet en plusieurs phase, sur plusieurs années	2022-2024	1 100 000,00 €	440 000,00 €		220 000,00 €	220 000,00 €		880 000,00 €		220 000,00 €		
1.8.	Communal	STE MARGUERITE LAFIGERE		Création de locaux pour l'installation d'un artisan			300 000,00 €						0,00 €				
1.4.	Communautaire	LES VANS		Acquisition de l'hôpital et requalification complète	Le projet consiste à la requalification d'une friche industrielle en plein centre bourg des Vans. Sa vocation consistera principalement en la création d'un pôle médical, de logements seniors et d'aménagements urbain. La partie services au public relèvera de la CDC. Une étude de programmation réalisée conjointement avec la CDC a permis de donner les éléments stratégiques et financiers	2022	3 000 000,00 €						0,00 €				
1.4.	Communautaire	CDC PVC		Création pôle public ancienne friche de l'hôpital	En lien avec la commune des Vans, le projet consiste au repositionnement de tous les services de la CDC (MFS, médiathèque, administratif, espace de coworking...) au sein d'un même bâtiment. Ces services sont actuellement éclatés et qui plus est pour la plupart situés dans des locaux privés générant de fortes charges locatives	2022	2 500 000,00 €						0,00 €				
1.3.	Supra Communal	LES VANS		Réaménagement des entrées de ville	Réaménagement des entrées de villes	2022-2024	800 0000										
1.13.	Communal	LES VANS		Création d'une salle polyvalente	Création d'une salle polyvalente	2022-2024	1 200 000										
1.13.	Communal	ORGNAC		Création d'un pôle sportif multi-générationnel	Réhabilitation du stade de foot avec réhabilitation de vestiaires, pose de gazon synthétique (économie d'eau), création d'espace de loisirs multigénérationnels et aménagement d'un parking	2022-2024	700 000,00 €										
1.8	Communal	LABOULE		Crétion d'un atelier collectif tiers lieux	Aménagement d'une atelier artisanal collectif	2022	90 000,00 €	30 000,00 €									
	Communal	RIBES		Aménagement d'un espace ludique	Création d'un parcours de santé, installation d'une aire de jeux et aménagement d'un aire de pique nique	2022	59 148,00 €	29 574,00 €									
	Communal	VERNON		Aménagement d'une place communale	Création de stationnement, installation d'une aire de jeux, aménagement d'un jeu de boules, d'une buvette et d'une aire de pique nique	2022	200 000,00 €	80 000,00 €									
	Communal	ROSIERES		Aménagement de parking en centre bourg	Création de stationnement à proximité des commerces	2022	190 000,00 €	70 000,00 €									
	Communal	ROSIERES		Aménagement du centre bourg	Création d'une nouvelle voirie et construction du local de services techniques	2022/2023	840 000,00 €	252 000,00 €									
	Communal	VALGORGE		Aménagement du coeur du village de Saint Martin	Création d'une place, reprise de voirie et installation de mobilier urbain	2022	36 000,00 €	9 000,00 €									
1.9.	Communal	SALAVAS		Aménagement du quartier de la Bironne	Construction d'une nouvelle école, construction de logements sociaux, création d'une desserte du quartier favorisant les modes doux, végétalisation, restructuration des locaux actuels de l'école en locaux communaux, associatifs et bibliothèque	2022	1 350 000,00€	430 000.00€		300 000.00€	150 000.00€						
	Communal	VALGORGE		Création de l'accès à la nouvelle crèche intercommunale de Valgorge	Aménagement de la voirie de desserte de la crèche	2022	17 000,00 €	4 250,00 €									
1.9	Communal	GROSPIERRES		Réhabilitation du local rez de chaussée de la gare	Réhabilitation d'un local destiné à accueillir un commerce de proximité de 64m²	2022	75 716,00 €										
	Communal	SABLIERES		Aménagement d'un espace public dans le village	Création de stationnements et construction d'un espace extérieur de convivialité	2022	200 000,00 €	60 000,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €						
	Communal	LES VANS		Création d'un parking et de cheminements piétons - Avenue Duclaux Montell	Création d'un parking et de cheminements piétons	2022	215 000,00 €	64 500,00 €		64 500,00 €	43 000,00 €						
ORIENTATION 2 : FAVORISER LE DEVELOPEMENT DE CIRCUITS-COURTS AGRICOLES, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT																	
N° Objectif	Echelle Territoriale	Maître d'Ouvrage	Descriptif	Calendrier		Montant Total	Subv. Etat		Subv. Région	Subv. Départ.	Autres subv.	Total subv	% Subv.	Montant Autofin.	% Autofin.	Partenaires	
2.2.	Supra Communautaire	CCPBD		Animation du PAT Sud Ardèche	Ingénierie	2021		100000	Hors CRTE DRAF								
	Supra Communal	CHANDOLAS		Création d'une ferme communale pédagogique	Transformation d'un bâtiment agricole communal en ferme pédagogique liée à l'élevage caprin	2022	820 000,00 €	205000									
	Communal	LANAS		Installation d'un agriculteur	Installation d'un agriculteur sur un terrain communal pour des cultures en verger	2022											
	Communautaire	CCGA		Création d'une plateforme de paiement en ligne à destination des petits producteurs	Création d'une plateforme de paiement en ligne à destination des petits producteurs, avec site internet de présentation de l'activité qui aura vocation à être interactif avec les citoyens et s'élargir à terme à d'autres activités	2022	20 000€						9 500€				
ORIENTATION 3 : FAIRE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DURABLE D'ENERGIE UN MODELE ECONOMIQUE ET SOCIAL																	
N° Objectif	Echelle Territoriale	Maître d'Ouvrage	Descriptif	Calendrier		Montant Total	Subv. Etat		Subv. Région	Subv. Départ.	Autres subv.	Total subv	% Subv.	Montant Autofin.	% Autofin.	Partenaires	
3.1.	Supra Communautaire	SMAM		Installation d'ombrières sur le parking de la piscine à Lablachère	Pose d'ombrières photovoltaïques	2022	500 000,00 €	150 000,00 €				150 000,00 €					
44199	Communal	ROSIERES		Construction du batiment des services techniques avec toiture photovoltaïque	Construction du bâtiment des services techniques avec toiture photovoltaïque	2022	300 000	90 000,00 €				90 000,00 €					
3.1.	Communal	GROSPIERRES		Panneaux solaires sur bâtiments communaux	Pose de panneaux sur les bâtiments de l'école et de la mairie	2022	100 000,00 €										
3.2.	Communal	GROSPIERRES		Isolation et chauffage du bâtiment communal de la maison des associations	Isolation etr chauffage du bâtiment communal de la maison des associations	2022	145 000,00 €										
3.2.	Communal	LANAS		Rénovation thermique de la mairie et du foyer communal	Isolation des combles, de la toiture et des murs ainsi que le système de chauffage de l'ancienne école	2022	42 716,92 €	12 815,07 €		12 815,07 €		25 630,14 €					
3.2.	Communal	LANAS		Rénovation de l'éclairage public	Remplacement des ampoules de l'éclairage public par des LEDs	2021	56 400,00 €				28 200,00 €	28 200,00 €					SDE07
3.2.	Communal	SAINT MAURICE		Isolation toiture et fenêtre de la Mairie	Réfection de la toiture de l'Eglise	2021	28 197,16 €										
3.2.	Communal	LANAS		Remplacement du système de chauffage communal	Remplacement d'un système de chauffage collectif par une pompe à chaleur réversible	2021	13 759,80 €										
3.2.	Communal	BESSAS		Isolation extérieure logements communaux	Isolation extérieur de logements communaux en plein centre du village	2021	50 000,00 €										
3.2.	Communal	VAGNAS		Installation panneaux photovoltaïque Ecole et Eglise	installation de panneaux photovolatiques sur les toits de l'église et de l'école	2021	53 114,00 €	21 246,00 €				21 246,00 €					
44230	Communal	ST GENEST DE BEAUZON		Rénovation énergétique d'un logement communal	Rénovation énergétique d'un logement communal	2022	60 000,00 €	18 000,00 €				18 000,00 €					
3.2.	Communal	VALGORGE		Rénovation énergétique de 6 logements communaux	Rénovation d'un logement par an	2022/2026	120 000,00 €	36 000,00 €				36 000,00 €					

Annexe 3 : maquette financière prévisionnelle

N° Objectif	Echelle Territoriale	Maitre d'Ouvrage	Intitulé	Descriptif	Calendrier		Montant Total	Subv. Etat	Dispositif Etat potentiel	Subv. Région	Subv. Départ.	Autres subv.	Total subv	% Subv.	Montant Autofin.	% Autofin.	Partenaires
3.2.	Communal	CHAUZON	Rénovation de l'éclairage public et mise en place d'une coupure de nuit	Rénovation de l'éclairage public et mise en place d'une coupure de nuit	2022		20 687,57 €										Partenaires
	Communal	SAINT ALBAN	Rénovation écologique de l'éclairage public	Rénovation de l'éclairage public avec économie d'énergie et mise en place d'une coupure de nuitde 23h à 5h30 avec 16 horloges astronomiques	2022		12 800,00€				6 400€ (SDE)						
3.2.	Communal	BEAULIEU	Agrandissement, mise aux normes et rénovation thermique d'un atelier relais communal de 120m².	L'entreprise PACKAROM qui emploie une vingtaine de salariée loue un local technique dans la zone artisanale de Beaulieu. Cette entreprise doit s'adapter et répondre au mieux aux exigences du marché et aux normes pour respecter les conditions de travail de ses salariés. La commune, ces dernières années, a clôturé le site et fait des aménagements extérieurs pour que l'entreprise puisse répondre à des labels et des cahiers de charges de ses partenaires. Cette année nous voulons agrandir le bâtiment et améliorer les espaces de repos et de travail des salariés. Cet investissement est lourd mais obligatoire pour la pérennité de cette entreprise.	Ete 2021		94 320,00 €	23 580,00 €		23 580,00 €	23 580,00 €		70 740,00 €	75 %	23 580,00 €	25 %	Département,Région,AURA,DETR
3.2.	Communal	BEAULIEU	Réhabilitation du Presbytère, Rénovation Thermique, installation d'une chaudière bois et rénovation des caves	Réhabilitation du Presbytère, Rénovation Thermique, installation d'une chaudière bois et rénovation des caves	Automne 2021		419 700,00 €	83 970,00 €		96 525,00 €	115 830,00 €	12 000,00 €	308 325,00 €		77 775,00 €	20 %	
3.2.	Communal	BEAULIEU	Aménagement Bureaux à louer à énergie positive	Réfection et isolation de plusieurs pièces pour créer des bureaux à louer à plusieurs intervenants.	2022		60 000,00 €						0,00 €				
3.2.	Communal	GRAVIERES	Rénovation énergétique de l'école de Gravières	Rénovation énergétique de l'école de Gravières. Isolation de la toiture, changement des fenêtres et d'une porte. Utilisation de matériaux écologiques.	2022		100 000,00 €						0,00 €				Communes de Malarce sur La Thines et les Salielles
3.1.	Communal	ROCHECOLOMBE	Rénovation et réparation écologique de l'église	Pose de panneaux photovoltaïque sur le toit de l'église	2022		50 000,00 €										
3.2.	Communal	ST PIERRE ST JEAN	Réaménagement complet du bâtiment communal et de ses logements	Réaménagement de la Mairie, des archives municipales, création de sanitaires pour la salle communales et création de 3 logements conventionnés à l'étage	2022		520 000,00 €						0,00 €				
3.1.	Communal	STE MARGUERITE LAFIGERE	Création de 2 logement dans le hameau de Cordes	En créant 2 logements à l'année, la mairie espère redynamiser ce secteur. Parallèlement, l'aménagement de ce bâtiment devra correspondre aux nouvelles normes d'économie d'énergie visant à réaliser un bâtiment à énergie positive.	2022		300 000,00 €						0,00 €				CAUE
3.2.	Communal	CHANDOLAS	Réhabilitation des logements dans l'ancien presbytère de Maisonneuve	Amélioration énergétique de 3 logements	2022		80 000,00 €	24 000,00 €					24 000,00 €				
3.2.	Communal	LABOULE	Rénovation énergétique d'une maison d'habitation	Rénovation énergétique d'une maison d'habitation	2022		70 000,00 €	21 000,00 €					21 000,00 €				
3.2.	Communal	ROSIERES	Rénovation énergétique de bâtiments communaux	Changement de la chaudière de l'école, de la cantine et de la salle polyvalente	2022		80 000,00 €						0,00 €				
	Communal	ROCHECOLOMBE	Valorisation d'une ruine avec création d'un belvédère	Il s'agit de préserver un site patrimonial en le rénovant avec des matériaux écologiques et en aménageant l'espace autour comme Belvédère	2022								0,00 €				
	Communal	St ANDRE LACHAMP	Rénovation énergétique de 2 logements communaux	Rénovation énergétique de 2 logements communaux	2022		132 000,00 €	52 800,00 €					52 800,00 €				
3.2.	Communal	GRAVIERES	Travaux de rénovation énergétique de l'école intercommunale	Isolation de la toiture, changement des fenêtres et d'une porte. Utilisation de matériaux écologiques.	2022		143 220,00 €	57 280,00 €	DETR/DSIL			57 296,00 €	114 576,00 €		28 644,00 €		Etat, Département, Région, SDEA
3.2.	Communal	LES ASSIONS	Travaux d'isolation de la toiture de la Mairie	Trvaux d'isolation de la toiture de la mairie afin d'économiser de l'énergie	2022		50 000,00 €	20 000,00 €				5 000,00 €	25 000,00 €		25 000,00 €		Etat, SDE 07

ORIENTATION 4 : CONSTRUIRE LES CIRCUITS-COURTS DE LA MOBILITE

N° Objectif	Echelle Territoriale	Maitre d'Ouvrage	Descriptif		Calendrier		Montant Total	Subv. Etat		Subv. Région	Subv. Départ.	Autres subv.	Total subv	% Subv.	Montant Autofin.	% Autofin.	Partenaires
4.1.	Communautaire	CDC PBD	Aménagement d'une voie douce entre Rosières, Joyeuse et Lablachère - études	Etudes préalables pour définition technique et financière du projet	2022		50 000,00 €	15 000,00 €					15 000,00 €				
4.1.	Communautaire	CCGA	Etude pour la création d'une liaison cyclable et piétonne Ruoms/Vallon	Il s'agit de créer une liaison cyclable à la fois pour désengorger le site des gorges de l'ardèche en haute saison et en favorisant le vélo loisir pour la découverte du site. C'est un enjeu important de préservation du site du pont d'arc. Une étude sur la liaison Ruoms/Vallon est programmée en 2022 par la CCGA et le département devrait se déterminer sur l'étude de la liaison Vallon/combe d'arc prochainement.	2022		70 000,00€										
4.1.	Communal	SAMPZON	Aménagement d'une voie partagée Pont de Sampzon/Mairie	La D161 n'offre actuellement aucun cheminement piéton et vélo, ce qui pose des problèmes de sécurité avec l'augmentation du nombre de cyclistes. Il s'agit de partager la voirie entre vélo, piéton et voiture.	2022		467 592,00 €										
4.1.	Communal	BESSAS	Aménagement d'un parc à vélo	Pour faire face à l'augmentation du nombre de cyclistes chaque année, la commune s'équipe de différents points de parc à vélo	2021		1 200,00 €										
4.1.	Communautaire	CDC PBD	Travaux d'aménagement d'une voie douce à Joyeuse	Création d'une liaison piéton et cyclo entre le centre bourg et le collège et la maison de santé	2022		150 000,00 €	45 000,00 €					45 000,00 €				
	Communautaire	CCGA	Aménagement des derniers tronçons de la Via Ardèche	Aménagement des derniers tronçons de la Via Ardèche de Grospièrres en direction de Saint Paul Le Jeune au Sud et de Vogue en direction de Saint Germain au Nord	2022		952 402,00€	190 480,40€									
4.3.	Communautaire	CCGA	Aménagement d'un réseau d'aires de covoiturage	La CCGA souhaite mieux organiser le covoiturage réalisé naturellement et spontanément aujourd'hui par les automobilistes et en profiter pour rendre ces espaces plus visibles et intermodaux. 5 aires de covoiturage ont été identifiées, hors commune de Vogue. En effet, la commune de Vogue constitue la première zone de covoiturage du Sud Ardèche et celle-ci se développe essentiellement sur des espaces privés à proximité de commerce, ce qui ne va pas sans poser des problèmes de cohabitation l'été entre touriste, covoitureurs et commerçants. La CCGA est à la recherche d'un foncier disponible proche du centre ville et des cars pour construire un espace de covoiturage.	2022		150 000,00 €										
4.4.	Supra Communal	VERNON	Acquisition de VAE pour vélopartage et mobilier	Mise en place d'un système de vélopartage (3 VAE) avec son mobilier	2022		30 000,00 €	9 000,00 €					9 000,00 €				
4.1.	Communautaire	CDC PVC	Sécurisation, création et entretien voies et liaisons douces	Traversée de Saint Paul le Jeune, sécurisation tunnel nord, sécurisation carrefour Beaulieu, Acquisition d'une épareuse "vertueuse"	2022		290 000						0,00 €				
4.1.	Communautaire	CDC PVC	Acquisition vélos électriques	Agrandir la flotte location de la Communauté de Communes afin de répondre aux attentes du public en précarité, sans moyen de locomotion et ainsi développer la mobilité douce	2022		40 000,00 €						0,00 €				
4.2.	Communal	VAGNAS	Sécurisation de la traversée de Vagnas	La D579 a vu son trafic fortement s'intensifier et demande de sécuriser les cheminements et traversées piétonnes	2022		487 991,95 €		146 397,58€				0,00 €				
	Communal	LABEAUME	Favoriser les circulations piétonnes et douces en entrée du village	embellissement, retraitement du stationnement, partage de la voirie	2022								0,00 €				
	Communal	LABEAUME	Extensions des jardins suspendus	réhabilitation des faïsses et de surfaces jardinées	2022												
	Communal	LABEAUME	Sécurisation de l'accès au SABLAS	Aménagement de la rive gauche de la rivière LABEAUME au Chef lieu	2022								0,00 €				

ORIENTATION 5 : AMELIORER LES PERFORMANCES ECOLOGIQUES DE LA GESTION DU CADRE DE VIE

N° Objectif	Echelle Territoriale	Maitre d'Ouvrage	Descriptif		Calendrier		Montant Total	Subv. Etat		Subv. Région	Subv. Départ.	Autres subv.	Total subv	% Subv.	Montant Autofin.	% Autofin.	Partenaires
5.8.	Supra Communal	BEAUMONT	Expérimentation d'un stockage d'eau potable		2022												
5.9.	Communal	LABLACHERE	Renouvellement du réseau AEP au chemin brujas	Travaux d'amélioration du réseau d'alimentation en eau potable (Tranche 1)	2022 /2023/2024		526 850,00 €	158 000,00 €			210 000,00 €		368 000,00 €		158 850,00 €		
	Communal	LABLACHERE	Raccordement assainissement du quartier Jacone	Travaux d'amélioration du réseau d'assainissement	2022		350 000,00 €	100000									
5.10.	Communal	SAINT MAURICE	Création d'un parcours santé		2022		25 000,00 €										
5.6.	Communal	STE MARGUERITE LAFIGERE	Création de réserves incendies réparties sur la commune	Création de réserves incendies réparties sur la commune			100 000,00 €										SDIS DDT
5.1.	Communautaire	CDC PVC	Acquisitions bennes OM expérimentales	Acquisition de bennes de camion de collecte mixte. Grue et compactage par l'arrière	2022		300 000,00 €										
5.1.	Communautaire	CDC PVC	Aménagement de points de collecte	Changement de mode de collecte avec contenants de grande capacité, optimisation du territoire	2022		450 000,00 €										
	Communautaire	CDC PVC	Programme d'aide à l'investissement pour les propriétaires occupants/bailleurs	Dans le cadre OPAH, en partenariat avec SÔLIHA et ANAH. La CDC verse une aide aux propriétaires qui ont réhabilités leur logement et qui ont également été subventionnés par l'ANAH et la Région éventuellement	2022		150 000,00 €										
5.9.	Communal	LAGORCE	Rénovation de la STEP	La STEP actuelle est sous dimensionnée et polluante. Il est nécessaire de reconstruire une nouvelle step sur au autre terrain plus éloignée du village	2022		553 000,00 €										
5.9.	Communal	VAGNAS	Extension réseau d'assainissement	Extension du réseau d'assainissement le long de la RD579 sur 350mètres	2022		124 005.00€	49 602.00€ (DETR)			37 201.50€ (DEPT)						
5.9.	Communal	VAGNAS	Création de la STEP du hameau de Brujas	La station d'épuration de Brujas a été déclarée non conforme en 2019 ce qui suspens les autorisations d'urbanisme. Un schéma directeur d'assainissement sera validé en février 2022, ce qui entrainera dans la foulée un appel à projet pour rénover la station.	2022		296 182,00€	113000.00€ (DETR)			84750.00€ (DEPT)						
5.13.	Communautaire	CDC PVC	PLUI		2022		250 000,00 €										
5.16	Communal	SAMPZON	Réalisation d'une aire de camping car	Le PLU de Sampzon a constaté que la commune ne disposait pas de suffisamment d'espaces de stationnement adaptés aux campings-cars,ce qui génère un stationnement sauvage, et de nombreuses nuisances et des problèmes de sécurité. Une aire dédiée devrait résoudre ces difficultés.	2021		199 737,00 €	49 934,00		70 000,00	29 961,00		149595				
5.11.	Communal	SAINT MAURICE	Création d'un parcours santé	Création d'un parcours santé à côté de la voie verte	2022		30 000,00€										
5.11.	Communal	PRADONS	Aménagement d'une aire de loisirs	Implantation d'une station de fitness, bancs, tables et râteliers vélo le long de la voie verte	2022		15 000,00€										
5.11.	Communal	PRADONS	Passerelle Métallique reliant la Via Ardèche au Village	Faciliter l'accès au village via la voie verte par une petite passerelle métallique	2022		40 000,00€										
	Communal	LAGORCE	Sécurisation du pompage ORBEYRE	L'alimentation en eau est fragile à lagorce surtout si une pompe venait à défaillir l'été, en plus du manque d'eau. La solution la plus pertinente est le forage avec une seconde pompe pour augmenter la ressource en eau.	2022		245 000.00€	73 500.00€			22 000.00€						
	Communal	BEAUMONT	Réfection canalisation réseau principal AEP	Amélioration de la desserte en eau potable de la commune	2022		225 544,00 €	67663									
	Communal	BESSAS	Station d'épuration	Construction d'une station d'épuration avec raccordement du chef lieu et de devès	2022		850 000,00€	170 000,00€		170 000,00€		340 000,00€					
	Communal	ROSIERES	Changement des isolations de l'école et de la cantine		2022		25 000,00 €	7500									
	Communal	ORGNAC	2ème tranche d'aménagement paysager dans le cadre du renouvellement du label Grand site	Préservation des paysages souterrains et amélioration de l'accueil du grand site	2022/2023		600 000€										

ORIENTATION 6 : FACILITER L'ACCES A L'EMPLOI ET AUX SERVICES POUR TOUS

N° Objectif	Echelle Territoriale	Maitre d'Ouvrage	Descriptif		Calendrier		Montant Total	Subv. Etat		Subv. Région	Subv. Départ.	Autres subv.	Total subv	% Subv.	Montant Autofin.	% Autofin.	Partenaires
6.1.	Communautaire	CDC PBD	Aménagement de l'ancien collège de Joyeuse - études	Etude programmation et de maîtrise d'oeuvre pour la définition technique et financière des travaux	2022/2023		80 000	30 000,00 €					30 000,00 €				
6.3.	Communautaire	CCGA	Réaménagement de la crèche Les Galopins à Vallon Pont d'Arc	La crèche des galopins à Vallon Pont d'Arc souffre d'une baisse de fréquentation en raison d'une offre de service limitée par l'exiguïté de l'espace actuel de la crèche (pas de cuisine, peu d'espaces de circulation). Un investissement est prévu en lien avec la CAF pour redynamiser la crèche et la rendre plus attractive. Cette année 2022 sera une année d'étude avant travaux.	2022		442 000,00€										
6.3.	Communautaire	CDC PBD	Construction d'une crèche à Valgorge - travaux	Crèche de 16 places	2022		653 611,00 €	155 000,00 €					155 000,00 €				
6.5.	Supra Communautaire	CDC PBD	Développement d'un Fablab et d'un musée numérique itinérant	Acquisition de matériel technique et d'un véhicule adapté	2022		50 000,00 €	20 000,00 €					20 000,00 €				
6.1.	Communal	BERRIAS	Nouvelle mairie avec point poste intégré et bureau de permanences des services publics	Réhabilitation d'un bâtiment ou création d'une nouvelle mairie avec un bureau point poste et point d'accueil afin de répondre au service public			750 000,00 €						0,00 €				
6.4.	Communal	BERRIAS	Commerces multiservices	Création, réhabilitation d'un bâtiment afin de crée des commerces multiservices			450 000,00 €						0,00 €				
6.2.	Communal	BERRIAS	Local de santé : Permanences médicales - transfert du local infirmier	Création, réhabilitation d'un local de santé afin d'y transférer les infirmiers et ainsi avoir plusieurs coprs médicaux dans le même bâtiment			270 000,00 €						0,00 €				
6.1.	Communal	LES ASSIONS	CREATION D'UN CITY PARC MULTISPORTS	Création d'une aire sportive, d'un lieu de rencontre sportif pour tous	2022		50 000,00 €	20 000,00 €					20 000,00 €		30 000,00 €		Etat
6.1.	Communal	ST PAUL LE JEUNE	un pôle culturel de proximité structurant le territoire du pays des Vans en Cévennes	La commune de Saint Paul le Jeune est dotée d'un médiathèque qui fait partie du réseau de lecture publique de la CDC du pays des Vans en Cévennes. La salle des fêtes actuelle est partiellement rénovée en ce qui concerne l'isolation thermique. Nous devons réaménager les locaux dans une approche plus territoriale afin d'offrir aux habitants du sud du territoire de la communauté de communes, un espace culturel et associatif répondant à la demande de ses habitants	2022		400 000,00 €	100 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	12 000,00 €	312 000,00 €	80 %	88 000,00 €	20 %	
	Communautaire	CDC PVC	Investissement FTTH / Fibre	Investissement FTTH / Fibre			1 200 000,00 €						0,00 €				
6.2.	Communautaire	CDC PVC	Pôle santé pluridisciplinaire	Travaux de reprise des accès extérieurs	2022		12 000,00 €										
6.3.	Communautaire	CDC PVC	Installation structure de jeux au CLSH Les Balladins	Acquisition de structure de jeux pour le centre de loisirs afin d'agrandir l'espace de jeux et de loisirs des jeux et de répondre aux normes demandées			10 000,00 €										
	Supra Communautaire	VALGORGE	Extension du réseau de chaleur biomasse	Raccordement de la nouvelle crèche au réseau de chaleur bois de la commune	2022		26 388,00 €	10 555,00 €									
	Communal	PLANZOLLES	Création d'un local technique communal		2022		73 000,00 €	21 900,00 €		36 696,00 €							
	Communal	PLANZOLLES	Isolation d'un bâtiment communal	Travaux d'isolation de la mairie et de la salle polyvalente	2022		9 191,00 €	4598.50									

Annexe 3 : maquette financière prévisionnelle

N° Objectif	Echelle Territoriale	Maître d'Ouvrage	Intitulé	Descriptif	Calendrier		Montant Total	Subv. Etat	Dispositif Etat potentiel	Subv. Région	Subv. Départ.	Autres subv.	Total subv	% Subv.	Montant Autofin.	% Autofin.	Partenaires
	Communal	VERNON	Rénovation thermique de l'école		2022		20 000,00 €	6 000,00 €									
	Communal	VALLON PONT D'ARC	Création d'une nouvelle Gendarmerie	La gendarmerie actuelle n'étant pas très fonctionnelle et demandant d'importants travaux de restauration, il est nécessaire d'en construire une nouvelle à l'entrée de Vallon Pont d'Arc, zone des Mazes. Le bâtiment actuel sera alors libéré pour construire un projet dans le cadre de petite ville de demain.	2022		2 400 000.00€										
	Communal	VALLON PONT D'ARC	Création d'une maison de santé	Le centre de soins de vallon est exigu et peu fonctionnel. Par ailleurs, certains professionnels de santé souhaiteraient se regrouper sur un même lieu pour exercer au mieux. Une phase d'étude sera engagée cette année pour agrandir et moderniser l'espace actuel en maison de santé.	2022		2 300 000.00€	100 000.00€		400 000.00€	300 000.00€						
	Communal	SALAVAS	Aménagement du quartier de la Bironne	Création d'une nouvelle école, de logements sociaux, d'une desserte partagée du ténènement, végétalisation de l'espace et réutilisation des locaux de l'école pour la commune, les associations et la bibliothèque. C'est un projet phare d'attraction du coeur de bourg.	2022		1 500 000.00€	400 000.00€		300 000.00€	150 000.00€						
	Communal	RUOMS	Réhabilitation et extension de l'école de Ruoms	Une école exiguë et désuète demande à être réhabilitée et rendue plus fonctionnelle	2022		2 000 000,00€	600 000.00€		300 000.00€	150 000.00€						
	Communal	RUOMS	Création d'une médiathèque	La réhabilitation de l'école et son réaménagement permettra de créer un espace complet éducatif avec la création d'une médiathèque	2022		1 500 000,00€										
	Communal	SAINT ALBAN	Création d'un centre médico social et culturel	Réhabilitation d'un atelier relais avec un pôle sante comprenant 3 kiné, 1 ostéopathe et 1 médecin, un pôle MAM et une bibliothèque tiers lieu	2022		209 334,00€										
	Communal	GROSPIERRES	Reconstruction de la cantine scolaire	Suite à l'incendire de 2018, la cantine scolaire pour les 50 enfants de la commune semande à être reconstruite	2022		443 746.00€	130 124.00€					#VALEUR !				
	Communal	JOYEUSE	Réhabilitation de la loge du ferronnier en locaux associatifs	Aménagement de la salle de la grand font	2022		78 583 €	31 433 €									
ORIENTATION 7 : FAVORISER LA DIFFUSION DE L'INNOVATION PAR L'EXPERIMENTATION																	
N° Objectif	Echelle Territoriale	Maître d'Ouvrage	Descriptif		Calendrier		Montant Total	Subv. Etat		Subv. Région	Subv. Départ.	Autres subv.	Total subv	% Subv.	Montant Autofin.	% Autofin.	Partenaires
	Supra Communautaire	Maison de l'emploi et de la formation	Groupement d'employeurs des services à la personne	Sous l'impulsion des 3 Cdc, il est demandé cette année à la MDEF de relancer le projet de création d'un groupement d'employeurs et de qualification des services à la personne avec l'ensemble des partenaires publics et privés, élargi aux entreprises touristiques et aux restaurateurs	2022												
	Supra Communautaire	Mission locale	Nouveau modèle maison de la saisonnalité	Une étude sera menée en 2022 par la mission locale. Il s'agit de repenser le modèle économique de la gestion de la saisonnalité assuré aujourd'hui par la mission locale en y intégrant mieux les employeurs techniquement et financièrement, en élargissant ses compétences à la gestion d'équipements de logement, en créant un accompagnement sur le long terme des saisonniers locaux vers la sortie de la saisonnalité	2022		40 000,00€										

n° Objectifs	Objectifs
ORIENTATION 1 : DONNER L'ENVIE DE VIVRE AUX CENTRES DES BOURGS ET VILLAGES DU TERRITOIRE	
1.1.	1.1. - Densifier les centres bourgs et les hameaux en réduisant la vacance, en favorisant la réhabilitation d'immeubles ou de friches, l'achat et la remise en marché de logements, l'acquisition foncière, le développement d'une offre locative privée et sociale
1.2.	1.2. - Proposer une nouvelle façon d'habiter, favoriser une innovation intégrée au paysage naturel et agricole
1.3.	1.3. - Favoriser des aménagements urbains privilégiant la déambulation piétonne et cyclable et l'accès aux commerces et services
1.4.	1.4. - Favoriser l'aménagement de zones d'activités qualitatives adaptées à la demande locale existante et aux créateurs d'entreprises, densifiées et intégrant les pratiques piétonnes et cyclables
1.5.	1.5. - Sécuriser et apaiser les entrées de ville
1.6.	1.6. - Favoriser le développement de services en direction des salariés existants et futurs de type tiers lieux, fablabs et espaces de coworking
1.7.	1.7. - Favoriser le développement d'une offre d'immobilier de bureau en centres bourgs ou en centres villages
1.8.	1.8. - Favoriser la création et le développement de pépinières d'entreprises spécialisées et de formations en centres bourgs ou en centres villages
1.9.	1.9. - Favoriser la création et le développement de boutiques éphémères et d'outils de régulation de la spéculation commerciale
1.10.	1.10. Développer l'offre de lecture publique
1.11.	1.11. Développer une offre culturelle liée à la valorisation du patrimoine bâti et naturel ainsi qu'aux savoir-faire et métiers locaux
1.12.	1.12. Soutenir le développement de l'art urbain
1.13.	1.13. Aménager des équipements culturels et sportifs attractifs en centres bourg et dans les villages
ORIENTATION 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE CIRCUITS-COURTS AGRICOLES, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT	
2.1.	2.1. - Favoriser l'installation d'agriculteurs sur le territoire par l'acquisition et l'animation foncière agricole
2.2.	2.2.- Développement des équipements agricoles favorisant la transformation de produits
2.3.	2.3. - Accompagner le déploiement d'une restauration collective intercommunale
2.4.	2.4. - Structurer des filières agricoles locales, avec une logique d'adaptation aux changements climatiques
ORIENTATION 3 : FAIRE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DURABLE D'ENERGIE UN MODELE ECONOMIQUE ET SOCIAL	
3.1.	3.1. - Développer des infrastructures de productions énergétiques locales
3.2.	3.2. - Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics, du parc privé existant et de l'éclairage public
3.3.	3.3. - Végétaliser les espaces publics afin de mieux réguler les périodes de fortes chaleurs
3.4.	3.4. - Favoriser le développement de filières énergétiques locales de la production à la rénovation (études)
3.5.	3.5. - Accompagner la mise en œuvre opérationnelle des actions du programme Territoire à Énergie Positive
3.6.	3.6. Mise en œuvre des actions TEPOS
ORIENTATION 4 : CONSTRUIRE LES CIRCUITS-COURTS DE LA MOBILITE	
4.1.	4.1. - Développer les voies douces et autres aménagements cyclables ainsi que leurs interconnexions aux villages des territoires (Plan d'actions Schéma Vélo en cours finalisation)
4.2.	4.2. - Favoriser le développement d'aménagements piétons sécurisés, continus et cohérents
4.3.	4.3. - Favoriser le développement d'aires de covoiturages multimodales
4.4.	4.4. - Favoriser l'acquisition de véhicules nécessaires au déploiement d'une mobilité partagée, d'autopartage et de navettes régulières ou à la demande
4.5.	4.5. - Soutenir le développement de stratégies et de services en matière de mobilité - Plan de Mobilité Rurale (partenariat CEREMA)
ORIENTATION 5 : AMELIORER LES PERFORMANCES ECOLOGIQUES DE LA GESTION DU CADRE DE VIE	
5.1.	5.1. - Optimiser la collecte des déchets, particulièrement celle des biodéchets, à l'échelle CRTE
5.2.	5.2. - Moderniser les déchetteries
5.3.	5.3. - Améliorer la prévention des déchets en investissant dans du matériel pédagogique et technique pour faciliter le tri
5.4.	5.4. - Inciter au réemploi et recyclage des déchets par le déploiement de ressourceries, réseaux de répar'acteurs, fablabs ou de matériauthèque
5.5.	5.5. - Améliorer la qualité des sites de baignades, les bivouacs et les embarcadaires et autres aménagements paysagers de sites protégés
5.6.	5.6. - Inciter aux économies d'eau dans le tourisme, l'agriculture, les professionnels et les particuliers
5.7.	5.7. - Améliorer la qualité des infrastructures d'irrigation et lancement d'expérimentation de stockages
5.8.	5.8. - Expérimenter et étudier les solutions de stockage saisonnier de l'eau
5.9.	5.9. - Améliorer la qualité des infrastructures d'assainissement
5.10.	5.10. - Développer et améliorer l'aménagement, la signalétique et le mobilier des sentiers de randonnées
5.11.	5.11. - Favoriser le développement des pratiques sportives et de loisirs de nature
5.12.	5.12 - Préparer l'obtention du label Pôle Pleine Nature
5.13.	5.13 - Soutenir le déploiement des PLUI
5.14.	5.14 - Soutenir des études de densification, de ZAC de coeur de bourg, de végétalisation, de protection du patrimoine
5.15.	5.15 - Etudes préalables à la prise de compétence eau & assainissement
5.16.	5.16 - Favoriser des aménagements touristiques respectueux de l'environnement
ORIENTATION 6 : FACILITER L'ACCES A L'EMPLOI ET AUX SERVICES POUR TOUS	

- 6.1. 6.1. - Améliorer l'accueil du public des services communaux et communautaires
- 6.2. 6.2. - Améliorer l'accueil du public en matière de santé
- 6.3. 6.3. - Améliorer l'accueil des enfants
- 6.4. 6.4. - Développer et améliorer l'offre de l'aide alimentaire
- 6.5. 6.5.- Favoriser l'autonomie, le faire par soi-même des citoyens
- 6.6. 6.6.- Favoriser le développement d'emplois à l'année (groupements d'employeurs, ...)
- 6.7. 6.7. - Faciliter l'accès au logement des saisonniers
- 6.8. 6.8. - Faciliter la création de logements sociaux

ORIENTATION 7 : FAVORISER LA DIFFUSION DE L'INNOVATION PAR L'EXPERIMENTATION

- 7.1. 7.1. - Expérimenter une filière locale de l'énergie sur modèle économique liant production et rénovation
- 7.2. 7.2. - Expérimenter sur 3 territoires différents des formes d'habitats légers (saisonnier, dents creuses, hameaux) pour trouver un modèle économique, juridique et social durable de l'habitat léger.
- 7.3. 7.3. - Expérimenter un groupement d'employeurs de services à la personne afin de proposer un emploi à l'année
- 7.4. 7.4. - Expérimenter une gestion innovante du stockage de l'eau
- 7.5. 7.5. - Expérimenter une gestion innovante des bios déchets et déchets verts (4/1000)
- 7.6. 7.6. - Expérimenter une espace partagé ouvert à tous visant à rassembler sur un même lieu toutes les activités permettant aux citoyens de "faire par lui-même" pour s'épanouir, améliorer sa qualité de vie et sa relation avec l' environnement économique et social local.
- 7.7. 7.7. - Expérimenter de nouveaux modèles de mobilités durables sur nos territoires ruraux et touristiques
- 7.8. 7.8. - Expérimenter une méthode innovante de concertation visant à favoriser l'essaimage de la connaissance des projets et services auprès de la population locale
- 7.9. 7.9. - Expérimenter des actions innovantes en matière d'activités de nature
- 7.10. 7.10. - Expérimenter un modèle touristique innovant de slow tourisme et slow vallée.
- 7.11. 7.11. - Expérimenter un modèle innovant de recherche, formation, de visites et d'échanges d'expertises

ORIENTATION 8 : ENGAGER UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE INNOVANTE ET ACTIVE - ASSURER LA GOUVERNANCE DU CONTRAT

- 8.1. Comité Participatif des Transitions - Expérimenter une démarche participative visant à favoriser l'essaimage de la connaissance des projets et services auprès de la population VTA

Echelle Territoriale
Supra Communautaire
Communautaire
Supra Communal
Communal

Orientation

ORIENTATION 1 : DONNER L'ENVIE DE VIVRE AUX CENTRES DES BOURGS ET VILLAGES DU TERRITOIRE

ORIENTATION 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE CIRCUITS-COURTS AGRICOLES, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

ORIENTATION 3 : FAIRE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DURABLE D'ENERGIE UN MODELE ECONOMIQUE ET SOCIAL

ORIENTATION 4 : CONSTRUIRE LES CIRCUITS-COURTS DE LA MOBILITE

ORIENTATION 5 : AMELIORER LES PERFORMANCES ECOLOGIQUES DE LA GESTION DU CADRE DE VIE

ORIENTATION 6 : FACILITER L'ACCES A L'EMPLOI ET AUX SERVICES POUR TOUS

ORIENTATION 7 : FAVORISER LA DIFFUSION DE L'INNOVATION PAR L'EXPERIMENTATION

ORIENTATION 8 : ENGAGER UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE INNOVANTE ET ACTIVE - ASSURER LA GOUVERNANCE DU CONTRAT